

Association Lozère Histoire et Généalogie

« Jueri Guillaume et Jean » Notaires de Sévérac, 3E.5050 et 5051, Archives départementales de la Lozère

Novembre 1439 à Juin 1468

Relevés par Philippe Maurice, numérisations Jean-Albert Jouve

Note : dans les registres 3^E. 5050 et 5051 (notariat de Sévérac), noble Pierre de « Sancto Girone » est capitaine de la Roche-Canillac et procureur du seigneur de Canillac. Or, à la même période, ce titre est porté par noble Pierre de « Sancto Jorio » dans les registres 3^E. 178 et 9078 (notariat de Montjézieu). Après avoir vérifié l'écriture des patronymes il ne semble pas y avoir d'erreur de lecture. Dans l'inventaire du notariat de Montjézieu, nous avons traduit « Sancto Jorio » par « Saint-Juéry », dans celui des notaires de Sévérac, nous traduisons « Sancto Girone » par « Saint-Giron ». Il semble bien, toutefois, que Pierre « de Sancto Girone » et noble Pierre de « Sancto Jorio » soient le même personnage et il est impossible de statuer sur le patronyme réel.

3^E. 5050, f° 1, fin d'un acte de vente en faveur d'Etienne de Blayac. Fait et reçu au mas de Blayac, en la maison de l'acheteur.

f° 2v°, le 3 novembre 1439, quittance à Etienne Pinet, des Fonts (Saint-Dalmazi, diocèse de Rodez), de la dot constituée à feu François Nègre, de Campagnac, avec Astruge, fille de feu Guillaume Pinet, des Fonts, après que ledit François eut reconnu, de son vivant, avoir reçu seize florins or, et qu'Astruge eut épousé en secondes noces Hugon Paschal, du château de Peyrelau, diocèse de Mende, qui reçut les seize florins des hoirs dudit François, et qui maintenant les reconnaît audit Etienne Pinet. Fait à Sévérac, en l'ouvoir du notaire, en présence de Bérenger Perrun, notaire, Guillaume Doynel et Raymond Franc, sergent du château de Sévérac, par Guillaume Juéri.

f° 4, le 11 janvier 1440 (ns), au château de Sévérac, en la maison de Pierre Hugonet, bachelier ès lois, lieutenant de Jean de Montcalm, docteur ès lois, juge de la baronnie de Sévérac, quittance des biens familiaux à Etienne et Déodat Rocheblave, d'Altès, diocèse de Rodez, par leur sœur Cébélie, fille de feu Jean Rocheblave, d'Altès, diocèse de Rodez, majeure de dix-sept ans, mineure de vingt-cinq, dotée de trente moutons ors, inclus les vêtements nuptiaux, de deux couvertures et deux linceuls, lors du testament de leur père, et dotée par ses frères, pour son mariage avec Etienne Rossald, de La Rossaldarie.

f° 5v°, le 25 novembre 1443, lods par noble Jacques de Malhac, de Nant, diocèse de Vabres, à Guillaume Causse, du château de Sévérac, pour l'achat qu'il a réalisé de Bérengère, femme de Jacques Labrua, de Salhas, près de Compeyre, diocèse de Rodez, d'un oustal sis à Sévérac, au lieu dit de la Plasse.

f° 6v°, le 28 novembre 1443, quittance à Hugon Sabatier, représentant son père, Durand, de Buzeins, diocèse de Rodez, par sa sœur, Guillauma, dudit lieu, majeure de seize ans, mineure de vingt-cinq, mariée à Pierre Solinhac, de Millau, dotée par son père de quatre-vingts moutons or, deux draps et deux couvertures.

f° 8v°, le 7 décembre 1443, quittance dotale par Aymeric *de Cesas*, de Bort (Saint-Jean Clauselles, diocèse de Rodez), à Pierre Melet, de La Calssade, paroisse de Saint-Dalmazi, diocèse de Rodez, de seize florins or et trois gros, de la dot de Guillauma, leur sœur et femme.

f° 9v°, le 20 février 1440 (ns), compromis entre Jean de Montcalm, damoiseau, juge de la baronnie de Sévérac, et noble Jean Pelegrin, de Millau, passé au château de Loupiac, diocèse de Rodez, en la chambre sur la grande salle du château, à la suite du conflit opposant noble Aygline Miquela, femme de noble maître Raymond de Montcalm, maître

en médecine, seigneur de Saint-Véran, habitant Millau, et noble Hélène, femme de noble Jean Pelegrin, de Millau, à propos d'un banc sis en l'église Sainte-Marie de Millau, près de la porte, qui revient à ladite Aygline qui a obtenu une sentence à ce sujet. Ladite Aygline déclare avoir subi des injures de la part dudit Jean Pelegrin, de sa femme, de leur fils, Hugon, et de familiers de leurs maisons, et ajoute avoir obtenu des lettres monitoires de l'auditeur de la chambre apostolique. Maintenant, transigent ledit Jean de Montcalm, comme procureur de sa mère, et ledit Jean Pelegrin, comme procureur de sa femme, et légitime administrateur de leur fils, Hugon, et cela devant Guidon de la Panouze, dit de Loupiac, chanoine de Sainte-Marie de Rodez, archidiacre de Conches, Jean de *Vinidis*, prieur de Saint-Amans, diocèse de Rodez, et de Sainte-Marie de Millau. Les parties nomment pour arbitres noble Jean de Loupiac, chevalier, sénéchal du comté de Rodez, et Guillaumet Valette, de Millau, et promettent de se soumettre à l'arbitrage sous peine de cinquante marcs d'argent d'amende.

f° 15, le 17 juin 1441, échange fait au château de Sévérac, entre le vicomte de Lomagne, seigneur de Sévérac, représenté par Jean de la Panouze, seigneur du château de Loupiac, d'une part, et noble Jean de La Tour, damoiseau, pour lui et au nom de sa femme, Holive (sic), d'autre part. La Panouze, au nom du vicomte de Lomagne, donne le lieu de Samonta, avec les revenus et les hommes du lieu, et la justice haute et basse, contre les mas de Carbas et la Bastide, avec la justice haute et basse, et les fruits et revenus, ainsi que le lieu de la Roque Sainte-Marguerite del Avesguat, avec la justice haute et basse, et les revenus, qui appartiennent à Jean de la Tour, au nom de sa femme, Olive, fille et héritière de noble Jacque Gimeys. Fait en présence de noble Guillaume de Capluc le vieux, du château de Mostuéjols, Guillaume del Cros, procureur, Jean d'Yrinhac, receveur de la baronnie de Sévérac, Etienne de Bessodes, bailli, Guillaume Doynel, sergent, du château de Sévérac, Jean Fuguin, de Buzeins, Benoît Rotger, serviteur du seigneur de Loupiac, noble Pierre Boyssieyre, serviteur dudit Loupiac.

f° 21v°, institution de vicariat général par Guidon de Panouze, dit Loupiac, élu confirmé en l'évêché de Mende, en faveur de Gualabert de Sénaret, prévôt de Mende, Raymond de la Panouze, dit Loupiac, prieur de Galhac, de l'ordre de Saint-Benoît, diocèse de Rodez, Georges de la Panouze, prieur de Montauban, lecteur en décret, licencié dans les deux droits, chanoine de Rodez, Bernard Robin, licencié en décret, chanoine de Mende, qu'il nomme vicaires généraux au spirituel et au temporel. Fait au château de Loupiac, diocèse de Rodez, le 2 janvier 1444 (ns), la 13^e année du pontificat du pape Eugène, en présence de nobles Guillaume de Montméjan, Bégon de Salesses, damoiseaux, habitants du château de Verrières, Jean de Langlade, maître ès art et bachelier dans les deux droits, et Etienne Vacquier, clerc.

f° 23, procuration par Guidon de la Panouze, dit de Loupiac, élu et confirmé à l'évêché de Mende, en faveur de Raymond de la Panouze, dit de Loupiac, prieur de Galhac, Georges de la Panouze, dit Loupiac, licencié en droit, Pierre de Paulhac, chanoine de Rodez, Jean Alamand, Guillaume Sabatier, Pierre Atger, chanoines de Mende, et Raymond Monbel, juriste, citoyen de Mende

f° 23v°, le 6 janvier 1444 (ns), vente par Guillaume Causse, seigneur du château de Sévérac, à Jean Avesque, bastier dudit lieu, d'un ort sis aux appartenances de Sévérac, au lieu dit à las Casas, contre six moutons or. Suivi du lods par le receveur du vicomte de Lomagne.

f° 26, le 18 octobre 1443, lods par Jean d'Yrinhac, receveur général de la baronnie de Sévérac, à Guillaume de Bains, de Gagnac, diocèse de Rodez, pour l'achat qu'il a fait de Jean Ricard et sa femme, Bérengère, de Gaillac (diocèse de Rodez), d'un champ sis au terroir de las *Condominas*.

f° 27, le 6 janvier 1441 (ns), lods par Jean d'Yrinhac, receveur général de la baronnie de Sévérac, à Guillaume Causse, pour l'achat qu'il a fait de Jacques La Brua, carrier, et sa femme Bérengère, à présent de *Pallhassio*, diocèse de Rodez, pour un oustal sis au château de Sévérac.

f° 28, le 12 janvier 1444 (ns), quittance par Catherine, fille de feu Jean Guilbert, de *Prati-Albracii*, diocèse de Rodez, assez dotée avec Raymond Pojol, fils de Jean, dudit lieu, par Jean Guilbert, son frère, agissant pour lui et au nom de Laurent Guilbert, leur oncle, à savoir d'un oustal sis audit lieu, d'un ort et de la moitié d'un autre ort, de douze florins or, de deux couvertures et deux linceuls, et de dix florins or pour les vêtements du trousseau.

f° 29v°, le 21 novembre 1443, testament de Ricarde, veuve de Guillaume Pinet, des Fonts (Saint-Dalmazi, diocèse de Rodez), qui lègue à ses enfants, Guillaume Pinet, trois moutons or, Etienne Pinet le jeune, cinq moutons or, Astruge, femme d'Hugon Persegol, de Peyrelau, cinq sous, Raymonde, femme de Pierre Montet, de Recoux, autant. Elle nomme héritier universel Etienne Pinet, son autre fils, auquel elle substitue graduellement, ses petits-enfants, Raymond Pinet, puis Jean Pinet. Fait aux Fonts, en présence de Jean Fuguin, bailli de Sévérac, Bernard Montelh, Jean de Bors, Guillaume Carryre, Guillaume Verdia, des Fonts, Déodat Garnier, Etienne de Las Sales, de Compeyre.

f° 31v°, le 25 juillet 1442, testament d'Etienne Delhon, de Recoles de l'horm (Saint-Martin d'Inos, diocèse de Mende), qui lègue à Etienne Delhon, son neveu (ou petit-fils), prêtre, l'usufruit d'un pré sis au mas de Samonta, pour qu'il disse une messe de mort chaque mois. Il veut que le jour où Etienne dira la messe, son héritier soit tenu de lui donner un repas selon les mœurs de leur oustal. Il lègue aussi à son dit neveu comme personne privée, une parranée de terre contenant une cartalade de terre franche et quitte de tout honneur qu'il a à Samonta. Il lègue à ses enfants, Guillaume Delhon, de Saint-Jean du Bruel, et Jacques Delhon, chacun cinq florins or. Il lègue à ses neveux (ou petits-fils), Pierre Delhon le jeune, Bernard Delhon, chacun cinq florins or, à ses nièces (plus probablement ses petites-filles vu l'importance du legs), Astruge et Florence, chacune cinquante florins or, dix autres pour les vêtements, deux couvertures et deux linceuls. Il veut que sa femme, Sclarmonde, soit dame, gouvernante et usufruitière de ses biens. Il veut qu'au cas où tous ses enfants meurent sans enfants, sa femme reçoive six florins or. Il nomme héritier universel Pierre Delhon le vieux, son neveu (ou petit-fils), auquel il substitue graduellement, Pierre Delhon, puis Bernard Delhon, puis Astruge, et en dernier Guillaume et Jacques à parts égales.

f° 34, le 25 mai 1444, donation d'un titre clérical par Graymond Gras, du château de Verrières, diocèse de Rodez, en faveur de son fils, Jean, clerc dudit lieu. Fait audit château, en présence de noble Jacques de Montméjan, et d'autres.

f° 35v°, le 22 mai 1443, à Saint-Géniez-Rive-d'Olt, en l'église des Augustins de la ville, devant noble et puissant Jean de La Barthe, chevalier, sénéchal du comte d'Armagnac, obligation de Pierre Gilet, dit de la Fage, marchand et citoyen de Saint-Flour, était obligé envers Pierre Pelissier, marchand et maître d'œuvre, et Raymond Comte, marchand, de Toulouse, pour soixante écus or à cause de l'achat d'un terroir. Fait en présence d'Amalric de Peyrelade, damoiseau.

f° 39, le 26 juin 1444, obligation de Jacques Bossugue, de Topinet (Saint-Laurent-de-Peyre, diocèse de Mende), envers Pierre Gilet, dit de la Fage, marchand de Saint-Flour, pour soixante-dix-huit écus d'or. Fait en présence de noble Guillaume de Mirmon.

f° 41, le 12 janvier 1445 (ns), contrat de mariage entre Raymond Pojolz, fils de Jean, de *Pratis Albracii* (diocèse de Rodez), et Catherine Guilbert, fille de Jean Guilbert, dudit lieu. Le père de la mariée donne en dot un oustal sis audit

lieu, dans le barry dit de Ponsonens, avec un ort, douze florins or, deux couvertures, deux linceuls, et dix florins or pour les vêtements du trousseau (acte inachevé).

f° 42, en 1444, testament de *Arpajone del Vors*, de Lavernhe (diocèse de Rodez), qui lègue à ses filles Bérengère, dix florins or, Astruge, quatre gros, Catherine, quatre Gros, et à une autre fille, autant. Il laisse à Jean, son fils, autant (acte inachevé).

f° 44-88, inexistant

f° 89, le 17 septembre 14(4)3, procuration de Jean et Hugues Ayrald, frères, du château de Sévérac.

f° 90, le 31 août 1443, procuration de Guillaume Bosquarin, du Bosquet (Saint-Chély, diocèse de Rodez).

f° 91, en décembre 1443, procuration de Jean Boyer, du château de Sévérac.

f° 91, le 22 juillet 1442, obligation de Guillaume Buscaylet, envers Etienne Villar, marchand de Ville-Plan près de Sévérac (Saint-Chély, diocèse de Rodez), absent, représenté par sa mère, Raymonde, veuve d'autre Etienne Villar.

f° 92v°, le 31 mars 1443, procuration de Guillaume Cosin, originaire du mas de Carbas (Saint-Jean-de-Clauselles, diocèse de Rodez).

f° 93v°, le 2 janvier 1443 (ns), vente par Guillaume Jueri, notaire royal du château de Sévérac, à Jean Caylus, de Cayrac (Saint-Dalmazi, diocèse de Rodez), d'un oustal contre trente moutons or et deux setiers de froment.

f° 94v°, le 12 février 1443 (ns), contrat de mariage de Pierre Alvernas, fils de feu Pierre, d'Olmières, (ce mas est localisé à Saint-Préjet et à Saint-Georges-de-Lévejac, diocèse de Mende), et Béatrice, fille de Guillaume Dasilam, de Retoumade (La Parade). Le père de la mariée lui donne en dot cinquante moutons or, en plus de douze moutons or pour les vêtements, et de deux couvertures et deux linceuls. Fait au cimetière de Saint-Préjet, en présence d'Etienne Bali, curé de Meyrueis, Jean Fumel, Déodat Fumel, son neveu, et Pierre Frayssenet, prêtres.

f° 96, le 5 octobre 1443, obligation envers Antoine *Massellarii*, de Sévérac.

f° 100, le 12 février 1444 (ns), contrat de mariage de Pierre Almeras, fils de feu Pierre, d'Olmières (Saint-Préjet, diocèse de Mende), et Béatrice, fille de Guillaume Dasillam, de Retoumade (La Parade). Le père de la mariée lui constitue en dot la même chose que dans le contrat précédent, folio 94v° (soit deux contrats de mariage ont réellement été rédigés, soit c'est le même avec une erreur de datation).

f° 102, le 14 février 1443 (ns), donation pour cause de mariage par Jean *Ano*, et sa femme, Hélix, de Blayac (Saint-Dalmazi, diocèse de Rodez), à leur fille, Béatrice, mariée à Pierre Pradier. Fait à Blayac, en présence de Jean Amoros, moine, Jacques Bernard et Jean de Blayac, prêtres.

f° 104, le 13 janvier 1443 (ns), donation pour cause de mariage par Déodat Rocheblave, d'Altès (diocèse de Rodez), à sa sœur, Guillauma, fille de Jean Rocheblave, qui se marie avec Jean Abas, de Lavit (La Capelle-Bonance, diocèse de Rodez).

f° 106, le 18 octobre 1443, au château de Verrières, devant l'église du lieu, obligation de noble Begon de Salesses, damoiseau, envers Hugo Chabbald, prêtre et régent de la cure du lieu, comme chapelain de la chapelle Sainte-Agnès du lieu, suivi d'une quittance (acte annullé).

f° 107v°, le 1^{er} janvier 1444 (ns), prise de possession, en présence de Jean Masson, prêtre de Saint-Grégoire, diocèse de Rodez, par Benoît Rotger, clerc dudit diocèse, qui exhibe des lettres de collation de Guillaume Guilibert, licencié ès lois, bachelier en décret, vicaire général et officiel de l'évêque de Rodez, de la chapelle fondée en ladite église Saint-Grégoire par feu Ricard d'Albert.

f° 109, le 26 février 1445 (ns), lods par Jean d'Yrinhac, receveur de la baronnie de Sévérac, à Etienne Fabri, de Calvel (diocèse de Rodez).

f° 110, le 26 février 1445 (ns), vente par Antoine *Masellarii*, du château de Severac, près de Saint-Chély, diocèse de Rodez, à Jeanne Dumas, femme de Jean d'Yrinhac, du château de Sévérac, d'une soue, contre douze moutons or.

f° 122, numérisation floue, acte illisible.

f° 123v°, le 27 février 1441 (ns), échange de biens entre Bernard de Lescure, et Béatrice, veuve de Bernard Chayrigues, des Fonts (Saint-Dalmazi, diocèse de Rodez), et Guillaume et Pierre Vaquier, d'Auberoques (Saint-Dalmazi).

f° 124v°, lods auxdits Guillaume et Pierre Vaquier, illisible (numérisation floue).

f° 125v°, le 23 février 1445 (ns), vente à Guillaume Vernhet, de Maynard, et Pierre Puel, de Bettonès (Recoux, diocèse de Mende), par Jean Masrequiran, fils de Gérald Masrequiran, d'un pré, contre vingt-quatre moutons or. Suivi de la ratification de la vente faite par Pierre Masrequiran, son frère, de Tensonnieu (Recoux).

f° 129, en juin 1443 (ou 1444, date en partie effacée par l'humidité), reconnaissances féodales faite aux prêtres du collège Saint-Christophe, par Jean Pinet, Saint-Jean de Balmes, diocèse de Vabres, par Bernard Montet, Guillaume Martin, Etienne Saubert, Jacques Saubert pour lui et pour son frère, Jean, Pierre *de la Gliya*, Pierre Boniffas, Guillaume Laget, Jean Olivier, Jean Jouquet, Pierre Combas, Jean Portalier, Pierre Fabri, Jean Raynald, Pierre Panafieu et Jean Aygon.

f° 134, le 14 novembre 1444, vente par Jean Vicet, prêtre et tuteur de Jean Vicet, son défunt cousin, pour payer les funérailles de sondit cousin, à Raymond de Burgo, prêtre de *Novissio* (diocèse de Rodez), d'un oustal sis audit lieu, contre huit moutons or.

f° 135v°, le 28 novembre 1444, vente par Pierre Galtier, de Soulages (Saint-Georges-de-Lévêjac), à Jean du Bruelh, dudit lieu, d'une parranée contenant une sétérée de terre, sise audit mas, contre douze moutons or. Suivi du lods par Jean d'Yrinhac, receveur de la baronnie de Sévérac.

f° 137v°, le 5 juin 1443, à Mostuéjols, vente par Guido Guibber, dudit lieu, pour régler ses dettes envers divers créanciers, à Jean d'Yrinhac, du château de Sévérac, d'une vigne avec un ort et un herme contigus, sis audit lieu de Mostuéjols, confrontés à la vigne de noble Guidon d'Albinhac, damoiseau, au chemin allant du château de Mostuéjols

vers Saint-Pierre, à l'ort de la femme de Déodat Baldoyn, au chemin allant du château de Lhautendres vers Bozène, et autres confrontations, contre trente-cinq moutons or et trois setiers de froment. Ces biens sont tenus du seigneur du château de Mostuéjols sous la domination directe. Suivi du lods par *magnificus et potens vir Marigonus de Mostueiulis, dominus castris de Mostueiulis*. Fait à Mostuéjols, en la maison de noble Guidon d'Albinhac, en présence de celui-ci, de noble Guillaume de Capluc, et d'autres.

f° 142v°, le 23 février 1445 (ns), vente par Jean Masrequiran, de Tenssonieu (Recoux), à Pierre Masrequiran, dudit lieu, son frère, de toutes les terres et possessions qu'il a audit lieu, au prix de vingt-huit moutons or et un cartayron de fromage. Fait en l'ouvroir du notaire, en présence de Jean d'Yrinhac, receveur de Sévérac, Déodat de Cassanhis le vieux, Guillaume *dels Tenssonieus*.

f° 143v°, le 23 février 1445 (ns), lods par Jean d'Yrinhac, receveur général de la baronnie de Sévérac pour Jean d'Armanhac, vicomte de Lomagne et seigneur de la baronnie de Sévérac, à Pierre Puel, de Bettonès, et Guillaume Vernhet, de Maynard, pour l'achat qu'ils ont faits de Jean et Pierre Masrequirand, frères, de Tenssonieu, de deux journées de pré.

f° 144v°, le 5 janvier 1445 (ns), contrat de mariage entre Pierre Ricard, fils de Bernard, de Recoules (Ynos, diocèse de Mende), et Astruge, fille de Bernard Montelhs, des Fonts (Saint-Dalmazi, diocèse de Rodez). Le père de la future donne en dot soixante-neuf florins or, quatorze autres florins pour les vêtements, deux couvertures et deux linceuls. Suivi d'une donation pour cause de mariage par le père du marié au marié, et de la quittance des biens familiaux de la mariée à son père. Puis de la quittance des biens familiaux par Guillaume Ricard, à son frère, Pierre Ricard.

f° 149v°, le 31 août 1445, cession en nouvelle emphytéose par Jean d'Yrinhac, receveur général de la baronnie de Sévérac, d'un petit pâtis sis à Buzains, à Soubeyrane, fille de Jean Fuguin, femme de maître Bérenger Perrin, de Buzains, diocèse de Rodez, absente, représentée par son père. Fait en la maison du receveur, en présence d'Hugon d'Yrinhac, curé de Recoux, et Guillaume Doynel, sergent du château de Sévérac.

f° 152, le 31 août 1445, vente par Gerald Stranh, de Saint-Romain-de-Dolan, mari d'Alazaxie, à Raymond (rature sur Jean) Dumas, de *Corima* (Saint-Rome-de-Dolan), d'un champ sis dans la dite paroisse, au lieu dit *Al Torrelh*, contre trois moutons or, immédiatement suivie du lods par Jean d'Yrinhac, receveur de la baronnie de Sévérac.

f° 154, le 25 août 1445, lods par ledit Yrinhac à Guillaume d'Hermet, prêtre de Vimenet, diocèse de Rodez, pour un pâtis acheté à Pierre Fournier, dudit lieu. Fait à Vimenet en présence de Guillaume Solanet et de Jean Galtier, notaire.

f° 155, le 25 août 1445, lods par ledit Yrinhac audit Guillaume d'Hermet, pour un Ayral sis à Vimenet qu'il a acheté à Hugon Pojade, à sa femme Guillaume et à leur fils Pierre, de Vimenet.

f° 156, le 25 août 1445, lods par ledit Yrinhac à maître Jean Galtier, notaire de *Lignons*, diocèse de Rodez, pour un champ qu'il a acheté à Pierre la Combe, de Gagnac, diocèse de Rodez.

f° 157, le même jour, lods par le même au même pour un champ qu'il a acheté à Jean Armand, de Gagnac.

f° 158, le 19 juillet 1445, vente par Jean Boysson, du château de Sévérac, à Etienne Salgues, d'Huguiès (Saint-Dalmazi, diocèse de Rodez), d'une parannée à présent en pré, sise audit mas d'Huguiès, contre vingt moutons or.

Immédiatement suivi du lods par Guillaume *Claucha*, moine et sacriste du monastère du château de Sévérac, et procureur dudit monastère pour révérend père dans le Christ, Bompar Erailh, abbé du monastère Saint-Chaffre et prieur dudit prieuré dudit monastère de Sévérac. Fait à Sévérac en présence de noble Galhard Eralh, camérier du monastère de Saint-Chaffre.

f° 160, le même jour, vente par Jean *Casabelli*, d'Huguiès (Saint-Dalmazi), audit Etienne Salgues le jeune, d'un champ sis à Huguiès, au lieu dit *als Clapies*, contre trois moutons or. Immédiatement suivi du lods par ledit procureur dudit monastère.

f° 163, le 10 août 1445, lods inachevé et annulé accordé par ledit procureur audit Etienne Salgues pour un achat qu'il a fait à Jean Hugonet, fils et procureur de maître Pierre Hugonet, bachelier ès lois du château de Sévérac.

f° 163, le 25 juin 1445, testament annulé et donc rendu nul de Déodat *de Cassanheis*, du château de Sévérac, qui élit sépulture au cimetière du monastère Saint-Sauveur de Sévérac, au tombeau de ses parents. Il lègue à Marguerite, sa fille, pour la marier, (deux cents écus ? - la somme est incertaine car l'acte est mutilé), en plus de vingt-cinq écus or pour les vêtements. Il veut que son héritier soit tenu de la nourrir et vêtir jusqu'à ce qu'elle soit en âge de se marier. Il lègue encore à Bérengère, sa fille, cinq sous tournois, à Déodat, son petit-fils et fils de ladite Bérengère, dix brebis. Il veut que sa femme, *Benestans*, tant qu'elle sera veuve, puisse demeurer avec son héritier qui sera tenu de l'entretenir, et si elle ne peut rester avec lui, il lègue à sa femme une pension. Il lègue à maître Pierre Barnier, notaire, son neveu, s'il veut devenir prêtre, son entretien en sa maison. Il lui lègue aussi un ouvrage qui fut à Pierre (le patronyme est laissé en blanc), et un pré de deux journées, avec une pièce de terre sise au pâtis de Saint-Chély. Il veut aussi qu'il puisse tenir un ou deux chevaux aux frais de son héritier. Il nomme héritier universel son fils, Déodat *de Cassanheis*, auquel il substitue graduellement sa fille, Marguerite, son petit-fils et filleul Déodat, fils de Bérengère, qui sera tenu de vivre au lieu de Sévérac, et s'il n'y vit pas il substitue tout enfant mâle qui devra y vivre.

f° 165v°, le 1^{er} avril 1445, échange de biens entre Raymond del Borc, prêtre, et Pierre Delpont. Fait en présence de Jacques de Ligons, notaire.

f° 168, le 9 avril 1445, contrat de mariage entre Pierre de Serre, fils d'Hugon, de *Conclus* (Verrières, diocèse de Rodez), et Delphine, fille de Raymond de la Fabrège. Le père de la mariée donne en dot cinquante florins or, en plus de douze florins pour les vêtements, deux couvertures et deux lindeux. Suivi de la donation pour cause de mariage au marié par son père.

f° 172, le 27 juin 1443, donation par Pierre Combes et sa femme, Catherine, à Pierre et Guibert de la Garde, frères, de Vézouillac (diocèse de Rodez), de terres qu'ils possèdent *en la blata de Malaviellha*. Fait en présence de Jacques de Montméjan, prêtre, Jean Boscarin, de Compeyre, et Guillaume de Montméjan, damoiseau.

f° 174, le 22 juin 1445, contrat de mariage entre Aldebert Grosset, originaire de Conques (Saint-Frézal, près de la Canourgue), à présent des Fonts, et Catherine, fille de feu Raymond Verdier, des Fonts (Saint-Dalmazi, diocèse de Rodez). La mariée, autorisée par ses oncles, Guillaume Verdier et Etienne de la Moleyre, se constitue en dot tous ses biens. Suivi de l'association entre ledit Aldebert Grosset, fils de feu Bérenger, et Guillaume Verdier, fils de Guillaume le vieux, et sa femme Raymonde.

f° 178, le 9 avril 1445, testament d'Hugon de Serre, des *Conclus* (Verrières, diocèse de Rodez), qui lègue à ses fils, Raymond de Serre, deux florins or, Guillaume de Serre, un florin or, autre Guillaume, un florin or. Il lègue à ses filles, Béatrice, femme de Raymond Julien, Marguerite, femme de Jean Julien, et Avinence, femme de Jean Alaris, de Veyre, chacune une brebis, outre leur dot, et à Catherine et Astruge, ses autres filles, trente florins or, huit autres florins pour les vêtements, deux couvertures et deux linceuls. Il nomme héritier universel Pierre de Serre, son fils. Il veut que sa femme, Béatrice, soit dame et usufruitière de ses biens, et qu'elle vive avec son héritier, et si elle ne peut pas vivre avec lui qu'elle ait une pension et un logis au frais de son héritier et au regard de deux amis proches.

f° 181, le 6 août 1445, lods par Jean d'Yrinhac, à Pierre et Guise Eron, frère et sœur, de Sermels (Saint-Chély, diocèse de Rodez), pour l'achat qu'ils ont fait d'Antoine *Masellarii*, du château de Sévérac, de diverses possessions sises au mas de Combalade. Fait en présence de Blaise d'Yrinhac.

f° 182, le 14 janvier 1446 (ns), quittance par noble Hélix, veuve d'Etienne del Sales, à noble Bégon del Sales, du château de Verrières, diocèse de Rodez, de tous les droits familiaux qu'elle peut avoir dans les biens dudit feu Etienne et dudit feu Bégon, fils dudit Etienne.

f° 183, le 19 janvier 1445 (ns), vente par Etienne Sobeyran, de Vilaret-Haut (Saint-Dalmazi, diocèse de Rodez), à Pierre Hugonenc, dit Rodes, marchand du château de Sévérac, d'un solier sis à Sévérac, contre soixante moutons or.

f° 185, le 11 janvier 1445 (ns), contrat de mariage entre Jean Orcival, de Sévérac (diocèse de Rodez), et Aygline, fille de Jean Huers, del Tor, mandement de *Ramo*. Le père de la mariée lui constitue en dot quarante florins or, dix florins pour les vêtements, deux couvertures et deux linceuls, inclus dedans le legs fait par Marguerite, mère de la mariée.

f° 186v°, 11 janvier 1445 (ns), contrat de mariage entre Jean Huers, fils de Jean, del Tor (Le Vigan ?, diocèse de Nîmes), avec une dot indentique à celle d'Aygline Huers, dans le contrat précédent. Suivi d'une donation pour cause de mariage par le père du marié au marié, d'une quittance des biens familiaux à Jean Orcival, d'une donation pour cause de mariage à Jean Orcival.

f° 191v°, le 10 janvier 1445 (ns), contrat de mariage entre Etienne Agret, fils de feu Jean, *del Gino*, paroisse de Canac, mandement de la Roque-Valzergues, diocèse de Rodez, représenté par son frère, Pierre Agret, et Jeanne, fille de Bernard Chayrigues et Béatrice, des Fonts (Saint-Dalmazi). Béatrice, qui promet de faire ratifier par son mari, donne en dot à leur fille cinquante florins or, en plus de douze florins pour les vêtements, deux couvertures et deux linceuls. Suivi de la quittance des biens familiaux, par la mariée, à son père, et de la ratification dudit contrat de mariage par le marié.

f° 195, le 15 janvier 1446 (ns), lods par Jean d'Yrinhac, receveur général de la baronnie de Sévérac, à Jean *Validos*, de Peyrelau, diocèse de Mende, pour l'achat qu'il a fait de Pierre Davenas et sa femme, de Peyrelau, d'un herme sis à Trémolet, confronté à l'herme de noble Guillaume de Capluc, au chemin allant vers Alayrac, et au bois de Trémolet. Fait au château de Peyrelau, en la maison de Jean Sabatier, en présence dudit Jean Sabatier et de noble Guillaume de Capluc, damoiseau, capitaine dudit château.

f° 196, le 3 février 1446 (ns), cession par Raymond Boscarin, de Drulha (Saint-Chély, près de Sévérac, diocèse de Rodez), pour lui et au nom de son fils, Bérenger, à Jean d'Yrinhac, habitant du château de Sévérac, receveur de la baronnie, d'un chasal avec sa cave, chambre et curtil, sis au barry de *Bel Vese*, confronté à la charrière publique qui va

du portal del Peyro vers le portail de *Bel Vesper*, à l'oustal de la femme dudit Jean d'Yrinhac, à l'oustal d'Antoine *Masselarii*, à l'oustal de messire Hugon Bon qui fut à feu messire Raoul Caylus, et cela contre soixante-quinze moutons or et cinq setiers de froment. Fait à Sévérac, en la grande salle de la maison du notaire, en présence de Jacques de Ligons, notaire, Astorg de Mayrinhac, messire Hugon d'Yrinhac, prêtre et curé de Recoux, par Guillaume Jueri, notaire. Suivi le 28 février de la ratification par Bérenger Boscarin, fils de Raymond, de Drulha, et de la quittance du prix de la vente.

f° 200v°, le 19 janvier 1446 (ns), contrat de mariage entre Gérald Salas, de las Arenas (Escoudoumac, diocèse de Rodez), et Amade, fille de feu Etienne de Vessodes, notaire. Ladite Amade, avec licence d'Etienne de Vessodes, notaire, Pierre et Durand de Vessodes, ses frère et oncles, se constitue en dot tous ses biens. Suivi de la quittance par Gérald Salas, de las Arenas, à Jean Salas, son frère.

f° 203, le 15 janvier 1445 (ns), quittance des biens familiaux à ses père et mère par Astruge, fille d'Etienne Bodon et Béatrice, des Vignes, diocèse de Mende, qui a été dotée de quatre-vingt-douze florins or en plus du trousseau.

f° 204v°, le 24 mars 1445 (ns), vente par Astorg Dumas, prêtre, et Etienne Dumas, son frère, et Bérengère, femme d'Etienne, de Sévérac, à Antoine de Châteauneuf, prêtre du château de Sévérac, d'un petit pré, contre seize moutons or.

f° 206v°, le 26 mars 1446, quittance par Pierre Fabri, clerc d'Altès, diocèse de Rodez, à Raymond Fabri, son frère, de tous ses droits familiaux.

f° 207v°, en mars 1445, lods par le procureur du prieur de *Sancti Ylerii de Angladis*, diocèse de Clermont, de *Cobisone*, de *Florentino*, archidiacre de Rodez et de Conques, à Raols Vital, de Sales, mandement du château de Peyrelade, diocèse de Rodez, pour l'achat qu'il a fait de Guillaume Agulho, dudit lieu, d'un ayral et une cave sis à Sales.

f° 208v°, le 8 février 1445 (ns), cession en nouvelle emphytéose par Jean d'Yrinhac, receveur général de la baronnie de Sévérac, à Pierre Alanset et Jean Soqua, de *Thoellas*, diocèse de Rodez, d'un patus.

f° 210, le 8 février 1445 (ns), quittance par Catherine, veuve de Pons Dumas, du château de Sévérac, à Pierre Terrisson, son frère, dudit lieu, de toute la dot que son défunt père lui avait consituée.

f° 210v°, le 18 février 1445 (ns), quittance par Bérenger Bosquarin, de Drulhac (Saint-Chély, diocèse de Rodez), à Jean d'Yrinhac, du château de Sévérac, de trente et un écus d'or en diminution d'une plus grande somme pour le prix de vente d'un oustal sis à Sévérac.

f° 212, le 4 mars 1445 (ns), reconnaissances féodales à Jean Sabatier, de Peyrelau, diocèse de Mende, par Bernard de la Combe, mari d'Agnès, fille de Bernard Causse, du diocèse de Rodez, pour une pièce de terre sise au Puech Vieux, et par Pierre Meliac, de Lhaucoux, pour un champ sis au mas de Calvel.

f° 213v°, le 26 septembre 1445, cession en nouvelle emphytéose par Jean d'Yrinhac, receveur de la baronnie de Sévérac, à Bernard de la Fon, de Lagarde (La Panouze, diocèse de Rodez).

f° 215, le 18 février 1445 (ns), début d'un échange de biens (acte inachevé).

f° 215v°, le 2 octobre 1445, procuration de noble Jean de Montcalm, damoiseau, docteur en droit, juge de la baronnie de Sévérac, Guillaume del Cros, procureur de la baronnie, Bérenger Perrin, notaire, Jean de Spernac, bailli de Layssagues, et Pierre Fabri, bailli de Saint-Grégoire, en faveur de plusieurs juristes de Rodez.

f° 216v°, le 18 février 1445 (ns), échange de biens entre Durand Serroin, du mas de Palhies des Fonts, diocèse de Mende, en son nom et au nom d'Etienne Bodon, tuteur des enfants de feu Pierre Serroin, d'une part, et Guillaume Serroyn, fils de feu Pierre, de Palhiers, paroisse de Saint-Georges, diocèse de Mende.

f° 220, le 18 février 1445 (ns), quittance par Guillaume Serroyn, de Palhers (Saint-Georges-de-Levejac, diocèse de Mende), autorisé par Etienne Cabrion, son oncle, à Vital et Durand Serroyn, père et fils, des Fonts Gabalitains, diocèse de Mende, qui furent ses tuteurs, de l'administration de sa tutelle.

f° 221, le 1^{er} octobre 1445, vente par Pierre de Ve(nias ?), et sa femme Astruge, de Peyrelau, diocèse de Mende, à Antoine Reboul, dudit lieu, d'une pièce de terre sise audit lieu, contre huit moutons d'or.

f° 223v°, le 18 septembre 1445, quittance des biens familiaux par Pierre de Bruelh, de Saint-Jori (Saint-Georges-de-Lebejac, diocèse de Mende), à Guillaume Albaret, de Soulages (même paroisse).

f° 224v°, le 12 octobre 1445, vente par Jean Armand, de Gagnac (diocèse de Rodez), à Jacques *Rocameyra*, de Gagnac, d'un ort sis audit lieu, contre sept moutons or (acte annulé).

f° 225, le 17 octobre 1445, lods audit *Rocameyra* par Jean d'Yrinhac, receveur général de la baronnie de Sévérac.

f° 226, le 12 octobre 1445, lods par ledit Yrinhac à Jean et Pierre Molinier, père et fils, de Soulages (Saint-Grégoire, diocèse de Rodez), pour l'achat qu'ils ont fait à Pierre et Pierre Huguier, père et fils, d'une pièce de terre. Fait à Sévérac, en la maison du receveur, en présence de Guillaume del Cros, procureur de la baronnie, Blaise d'Yrinhac et maître Jean Galtier, par Guillaume Jueri.

f° 227, le 12 octobre 1445, ratification par Guillaume Forestier, de Samonta (diocèse de Rodez), de la vente faite par Guido Forestier, son frère, à Jean Ricard, de Recoux de l'orme (*Roquolis de Hulmo*), (Inos, diocèse de Mende), d'une terre sise audit mas, selon acte du 24 décembre 1444.

f° 228, le 1^{er} octobre 1445, réduction de cens par Jean d'Yrinhac, receveur général de la baronnie de Sévérac, en faveur de Guillaume Bayssac, Durand Bergier, Jean Chabadel le jeune, Jean Chabadel le vieux, pour deux parts, et Raoul de la Fabrègue, de Rassas (Verrières, diocèse de Rodez), qui tiennent des prés dudit seigneur.

f° 230v°, réduction de cens par le même en faveur de Jean et Pierre Molinier, père et fils, de Soulages.

f° 232, le 12 octobre 1445, cession en nouvelle emphytéose d'un terroir par Jean d'Yrinhac, receveur général de la baronnie de Sévérac pour Jean Armagnac, chevalier et vicomte de Lomagne, à Guidon Gras, de Vésouillac (diocèse de Rodez).

f° 234, le 21 octobre 1445, cession en nouvelle emphytéose d'un terroir par noble Guillaume de Montméjan, de Verrières, diocèse de Rodez, à Arriquet de Molières (*Arriqueto de Moleriis*), de Vésouillac. Fait en présence de noble Pierre de Montméjan, damoiseau, fils dudit noble Guillaume.

f° 236v°, le 2 novembre 1445, procuration des hommes de Gaillac.

f° 238, le 21 octobre 1445, cession en nouvelle emphytéose à Jean et Etienne Bayssac, frères, de Verrières (diocèse de Rodez), par Jean d'Yrinhac, receveur général de la baronnie de Sévérac, d'un herme contenant quinze setiers. Fait à Verrières, en présence de nobles Begon *de Salicio* et Guillaume de Montméjan.

f° 240, réduction de cens en faveur d'Antoine Benoît, Bernard et Jean Benoît, de Suega (Verrières, diocèse de Rodez).

f° 241v°, le 17 mai 1444, testament de Pierre Gely, du Vilaret Haut (Saint-Dalmazi, diocèse de Rodez), qui lègue à Catherine, femme de Raymond Arnald, Jourdane, femme de Pierre Gerald, Hélix, femme de Pierre Bertrand, ses filles, outre leur dot, chacune cinq sous, à F., sa fille, quarante-deux florins or, plus huit florins pour les vêtements, deux couvertures et deux linceuls, pour la marier, à Catherine, Antonie, et Aygline, ses autres filles à marier, quarante florins or en plus de huit florins pour les vêtements, ainsi que deux couvertures et deux linceuls. Il lègue à Jacques, son fils, dix florins, et il veut que son héritier l'éduque à ses frais dans un métier pendant trois ans. Il ordonne que sa femme soit dame et maîtresse de ses biens à vie et si elle ne veut pas vivre avec son héritier il lui lègue une pension et un logement. Il nomme héritier universel, Etienne gely, son fils.

f° 244, le , publication par Pierre Guilhaumenc, bailli du château de Verrières (diocèse de Rodez), commissaire nommé par Jean de Montcalm, damoiseau, docteur en droit, juge de la baronnie de Sévérac, et par Pierre Hugonet, bachelier ès lois, lieutenant dudit juge, du testament de Jean Licapeys, de Vézouillac, diocèse de Rodez, reçu par Jean Boysson, prêtre de l'église dudit lieu, le 18 décembre 1437, à la demande de Bernard Licapeys, frères du défunt et tuteur de ses enfants.

f° 246, publication par Pierre Hugonet, bachelier ès lois, lieutenant de noble Jean de Montcalm, juge de la baronnie de Sévérac, du testament de Jean Rocheblave, fils de feu Déodat, d'Altès, diocèse de Rodez, reçu le 20 novembre 1439, à la demande de Déodat de Rocheblave, fils dudit feu Jean.

f° 247v°, le 11 (mai) 1444, publication par noble Guillaume de Montméjan, bailli de Verrières, commissaire de noble Jean de Montcalm, du testament d'Etienne Peysson, de Vézouillac, diocèse de Rodez, à la demande de son fils, Jean Peysson.

f° 249, le 26 avril 1440, quittance des biens familiaux par Jean Rocheblave, d'Altès, diocèse de Rodez, à son frère, Déodat Rocheblave.

f° 250, en 1444, vente en partie effacée à Pierre Jean, de Soulages (Saint-Georges-de-Levejac), suivi du lods.

f° 252v°, le 4 février 1445 (ns), cession en nouvelle emphytéose par Jean d'Yrinhac, receveur général de la baronnie de Sévérac, à Jean Miquel, du château de Capluc (diocèse de Mende. Le même château est également dit au diocèse de Rodez), d'un ort ou champ sis à Roziers.

f° 254, le 15 février 1445 (ns), lods par Jean d'Yrinhac, receveur de la baronnie de Sévérac, à Pierre Portalier, de Peyrelau (diocèse de Rodez), pour l'achat qu'il a fait à Jean Persegol, prêtre dudit lieu, d'un oustal sis au Rocadel.

f° 254v°, le 15 février 1445 (ns), lods par le même à Hugon (Cordeu ?), de Peyrelau (diocèse de Rodez), pour un herme sis au rive de Rosier et du Tarn, au lieu dit *Tarnesca*.

f° 255v°, le 30 mars 1445, contrat de mariage entre Laurent Vayssette, fils d'Etienne, de la Combe (Saint-Chély, diocèse de Rodez), et Bérengère, fille de Raymond Faycet. Le père de la mariée constitue en dot la moitié de ses biens et droits, avec diverses réserves.

f° 257, le 4 mai 1445, vente d'un champ par Jean de Vors, du château de Sévérac, paroisse de Saint-Chély, à Guillaume Guibert, dudit lieu, contre six moutons or. Fait à Sévérac en présence de Jacques de Ligons, clerc.

f° 258v°, le 12 juin 1445, emphytéose par Etienne de Vessodes, du château de Sévérac, paroisse de Saint-Chély, diocèse de Rodez, à Jean d'Yrinhac, dudit château, d'un champ contenant six setiers de blés, contre vingt-deux écus or. Fait en présence de Guillaume de Cros, procureur de la baronnie de Sévérac, et Raymond Saint-Bauzile, forgeron de Gaillac.

f° 261, le 1^{er} juin 1445, cession en nouvelle emphytéose par Jean d'Yrinhac, receveur de la baronnie de Sévérac, à Jean Léotard, du château de Peyrelau, diocèse de Mende, d'une petite entrée de maison.

f° 262v°, le 7 juin 1445, vente à Durand Pojols, des Fonts, diocèse de Mende, d'un champ sis au Fonts.

f° 265, le 18 mai 1445, vente d'un pré par Raymond Griffi, de Verrières (diocèse de Rodez), à Guillaume de Molières, du château de Verrières, contre dix moutons or.

f° 266v°, le 24 mai 1445, vente par Bernard Guirard, de la Panouze (diocèse de Rodez), à Jean Raynes, dudit lieu, d'une pièce de terre, contre trois moutons or. Suivi du lods. Fait en présence de Jean Fornol, moine claustral du prieuré de Sévérac.

f° 268, le 17 juin 1445, quittances réciproques entre Jean et Astorg de Lespinasse, fils de Jean de Lespinasse, dels Aldeguies, diocèse de Rodez, de tous leurs droits.

f° 269, le 13 juin 1445, ratification en faveur de Guillaume Bernhet, du Meynard (Recoux, diocèse de Mende), et Pierre Masrequirand, de Tensonnieu, même paroisse, par Guillaume Masrequiran, de Tensonnieu, d'une vente faite par Jean Masrequiran, son fils. Fait en présence de Jacques de Ligons, notaire.

f° 270, le 25 mai 1445, quittance par Jean Caylus à Jean Sevenier, du Cayrac (Saint-Dalmazi), de la dot autrefois constituée à feu Raymond Sevenier, de Cayrac, avec Riquette, fille de feu Raouls Bosquet, à présent femme de Jean Caylus, de Cayrac.

f° 271, le 13 juin 1445, quittance par Pierre Masrequirand le jeune, clerc, fils de Gérard Masrequirand, de Tensonnieu (Recoux), à Guillaume Vernhet, du Maynard, et Pierre Puelh, de Bettonès (Recoux).

f° 272, le 21 juin 1445, lods par Jean d'Yrinhac, receveur de Sévérac, à Pierre Masrequirand, de Tensonnieu (Recoux), pour l'achat qu'il a fait de terres à Jean Masrequirand, dudit lieu.

f° 273, le 28 décembre (année effacée), lods par Jean d'Yrinhac, receveur de Sévérac, à Guillaume Vayssière, pour un pré.

f° 273v°, le 8 décembre 1444, vente par Bernard Costa à Antoine *Mazellari*, du château de Sévérac.

f° 275, échange de biens entre Etienne Soberan et Etienne Trélans, du Villaret-Haut (diocèse de Rodez).

f° 277, le 24 décembre 1444, échange de biens entre Jean Ricard, de Recoules de l'Orm, et Guidon Forestier, pour lui et au nom de son frère Guillaume Forestier, de Samonta.

f° 280, le 20 décembre 1444, quittance dotale à Guillaume Vicet, d'Aralier (Clauseilles, diocèse de Rodez), par Etienne Lancier, de Granviala (Canac, diocèse de Rodez), sur la dot d'Agnès, leur sœur et femme.

f° 282, le 2 janvier 1445 (ns), quittance par Bartholomé Brengas le jeune, notaire de Cassagnes-Bégonhès (diocèse de Rodez), à Déodat de Cassagnes, du château de Sévérac, son beau-père, de cinquante écus or, en plus de douze pour le trousseau nuptial, constitués en dot à leur fille et femme. Fait à Sévérac en présence de Pierre Brondel, barbier.

f° 283, le 25 mai 1445, lods par Jean d'Yrinhac, à Jean Frontin pour l'achat d'un pré qu'il a fait à Bernard Guitard, de la Panouze. Fait en présence d'Astorg d'Yrinhac, clerc.

f° 284, lods en mai 1445 par Jean d'Yrinhac, receveur de Sévérac, à Antoine de Châteauneuf, comme personne privée et laïque, de Sévérac, pour l'achat qu'il a fait à Antoine *Massellari*, de Sévérac, d'un pré sis au Fonts (Saint-Dalmazi).

f° 285v°, le 25 mai 1445, lods par ledit Yrinhac pour la vente d'un champ par Guillaume Albusquier, de la Panouze, diocèse de Rodez.

f° 286, le 5 janvier 1445 (ns), lods par ledit Yrinhac à Pierre Alauset, de Bayssac, pour l'achat qu'il fit d'un passage et servitude sis audit château, à Pierre Brun, de Bayssac.

f° 287, le 23 avril 1445, lods par ledit Yrinhac à Raymond Ancel, tailleur de Peyrelau, diocèse de Mende, pour l'achat qu'il fit à Jean Massaboef, de Peyrelau, d'un chasal sis audit lieu.

f° 288, le 10 avril 1445, lods par ledit Yrinhac à Pierre *Aoudi*, de Luc (Palmas, diocèse de Rodez), pour l'achat qu'il a fait à Guillaume Fret, du château de Palmas, d'un champ sis audit lieu.

f° 289, le même jour, lods par le même au même, pour l'achat que ce dernier a fait à Déodat Blanquet, d'un ort sis audit lieu de Luc.

f° 290v°, le 21 décembre 1444, vente par Jean Ricard, de Recoules (Inos), à Etienne Vicet, d'Inos, diocèse de Mende, d'un chasal avec une cour, indivis avec Bernard Ricard ou son fils Guillaume, confronté avec le curtil et casal dudit

Etienne, avec le curtil dudit Bernard Ricard, avec le solier de Guillaume Ricard. De plus, Jean Ricard vend également un clos sis en las Sanhas. Le tout au prix de six moutons or.

f° 292v°, le 10 avril 144(5), lods par Jean d'Yrinhac, receveur de Sévérac, à Pierre *Aoudi*, de Luc (Palmas), pour l'achat d'un ort qu'il a fait à Gerald Bessieyre et sa mère, de Palmas.

f° 293v°, le 19 octobre 1444, vente par Etienne Galtier, de Soulages (Saint-Georges-de-Lévéjac), à Jean de Bruelh, fils de Durand, dudit lieu, d'une parranée et d'un herme contigus, sis audit mas. Suivi du lods par Jean d'Yrinhac, receveur de la baronnie de Sévérac.

3^E. 5051, f° 77, fin du testament de Pierre Alègre (son nom est livré par le testament de sa femme, qui suit) qui lègue à ses fils, Déodat Alègre, deux florins or, Pierre Alègre le jeune, quatre florins or, Guillaume Alègre le jeune, quatre florins or, à sa fille, Bevingude, femme de Guillaume *Cadola*, outre sa dot, cinq sous tournois, à Pierre Alègre, son autre fils, de Saint-Pierre, cinq sous, et qui fait héritiers universels, Guillaume Alègre, son fils, et Pierre Alègre le vieux, son petit-fils, fils de feu Bartholomé Alègre, son défunt fils. Il veut que Genciane Julien, veuve dudit Bartholomé, soit dame et gouvernante des biens dudit Pierre Alègre tant qu'elle restera veuve et, si elle se remarie, qu'elle reçoive huit moutons or. Il lègue encore quatre florins or chacun à d'Antoine, Etienne et Pierre Alègre, fils dudit Bartholomé, ainsi que quarante florins or, en plus du trousseau nuptial, à Guillauma, Catherine et Jeanne Alègre, filles dudit Bartholomé. Fait en la maison du testateur, en présence de Guillaume Falgier, Raymond Rieysse, Brenguier Ma(nhan), prêtres.

f° 78, le 4 décembre 1460, testament d'Astruge, femme de Pierre Alègre, de Verteillac (Canilhac), autorisée par son mari, qui élit sépulture au cimetière Saint-Vincent de Canillac, au tombeau des parents de son mari, et qui, après ses legs pieux, lègue à ses enfants, Guillaume Alègre le jeune, s'il devient prêtre, vingt moutons or et sinon dix, Déodat Alègre, Pierre Alègre le vieux et Pierre Alègre le jeune, chacun cinq sous, Bevingude Alègre, femme de Guillaume *Cadola*, de Fabrège, cinq sous. Elle fait héritiers universels, ses fils, Guillaume et Bartholomé Alègre. Fait en la maison dudit Pierre Alègre, en présence de Guillaume Falgier, prêtre et prieur de Canilhac.

f° 79v°, le 13 avril 1461, reconnaissance féodale par Pierre et Guillaume Gralh, cousins, de Besset (Saint-Pierre-de-Nogaret), à Guillaume Saunier, de Noubloux (Saint-André de Trélans), représenté par son fils, Jean Saunier, pour un pré sis à Montbalgoux. Fait à la Canilhac, en mon ouvroir à moi notaire, Jean Jueri, prêtre et notaire royal.

f° 80v°, le 17 juin 1462, cession en nouvelle emphytéose par noble Jean de Nogaret, chevalier, seigneur du château de Trélans, à Pierre Chasot, de Trélans, du mas de la Barte, sis au mandement de Trélans, avec diverses autres terres.

f° 81v°, le 19 juillet 1462, lods par noble Jean de Nogaret, chevalier, seigneur du château de Trélans, à Pierre Castanhier, de Saint-Pierre-de-Nogaret, pour un chasal et un airal contigus, sis audit lieu de Saint-Pierre, que Pierre a acheté à Guillaume Raymond, dudit lieu.

f° 83v°, le 18 décembre 1465, donation pour cause de noces par Durand Brunel, de Verteillac (Canilhac), à son fils Pierre *Brunelli*, pour son mariage avec Jeanne, fille de feu Jacques Colomb, de Montagudet (Saint-Germain), de la moitié de ses biens à présent et de l'autre moitié après sa mort.

f° 85, le 9 mars 1460 (ns), testament de Guillaume *Carrelli* (*Carelli*), de Verteillac (Canillac), qui veut que sa mère, Astruge *Carela*, veuve de Bernard *Carelli*, soit dame et gouvernante de ses biens tant qu'elle vivra et à laquelle il lègue pour ses droits vingt sous. Il lègue à sa femme, Astruge Fage, deux florins or, à Etienne *Carelli*, son fils, cinq florins or, au posthume de sa femme si c'est un garçon cinq florins, si c'est une fille quarante florins or pour la marier, puis il nomme héritier universel Etienne *Carelli* l'ancien, son fils. Il substitue ensuite Etienne le jeune, son autre fils, puis les posthumes mâles, puis les femelles, et enfin Pierre *Carelli*, son frère.

f° 86v°, le 12 mai 1456, donation pour cause de mort de Bartholomé Alègre, de Verteillac (Canillac), fils de Pierre Alègre, qui lègue à Guillauma Alègre, sa fille, pour la marier, cinquante livres tournois, plus dix livres pour les robes nuptiales, deux couvertures et deux linceuls, à Antoine Alègre, son fils, dix florins or, et s'il veut devenir prêtre que son héritier soit tenu de le tenir aux écoles et de lui donner un missel. Il lègue à Pierre Alègre, son fils, dix florins or. A chacun de ses ayant-droits il laisse cinq sous, à Agnès, sa sœur, cinq sous, à Genciane, sa femme, pour ses services, six florins or, et tant qu'elle sera veuve, l'entretien dans sa maison. Puis il donne ses biens à son père, et après la mort de celui-ci, il veut que ses biens reviennent à son fils, autre Pierre.

f° 89v°, le 21 janvier 1466 (ns), testament d'Hélène Montet, veuve de Philippe Combarel, de Verteillac, qui lègue à ses enfants, Raymond Combarel, deux moutons or, Pierre Combarel, du château de Saint-Michel du Larzac, cinq sous, Jean Combarel, d'Usclas, cinq moutons or, Hélènote Combarel, femme de Durand Cavalier, de la Fagette, outre sa dot, cinq sous, à tous ses petits-enfants, dix sous à leur partager. Elle lègue encore à Raymonde, Hélénote et Guisette Tibaud, ses petites-filles et filles de feu Pierre Tibaud, du château de Canillac, et de Cardone, sa défunte fille, cinq sous à leur partager, puis elle fait héritiers unviuersels, son fils, Guillaume Combarel, et la femme de celui-ci, Philippa.

f° 90v°, le 16 septembre 1450, division de biens entre Jean et Etienne Monteulos, frères, fils de feu Etienne Monteulos, du Croset Haut (Saint-Frézal près la Canourgue). Fait en présence de Gilbert Costant, vicaire de Saint-Frézal.

f° 94, le 28 décembre 1449, location par noble Guillaume de la Roche (*de Ruppe*), du manse de La Violle (Saint-Germain-du-Teil), à Guillaume Carryre, des Fonts (Saint-Dalmazi, diocèse de Rodez), d'une borie, pour trois ans, à sept livres et demie et un demi-quintal de fromage par an.

f° 95v°, le 7 août 1464, testament de Guillaume Albaret, femme de Jean *Borrilli*, de *Dissa*, diocèse de Béziers, et qui nomme héritier, son fils, Jean *Borrelli*. Elle élit sépulture au cimetière de Saint-Saturnin au pays de Gévaudan, au tombeau de son père. Son mari est fort distinctement nommé *Borrelli* et *Borrassolis*.

f° 96v°, le 15 janvier 1458 (ns), contrat de mariage entre Pierre Paulhac, fils de Jean, du château de Montferrand (Banassac), et Astruge, fille de Jean Effru, de la Volest (Pomayrols, diocèse de Rodez). Le père de la mariée lui constitue en dot cinquante livres, une cotte en tissu de France, une gonelle en tissu palmel, deux couvertures et deux linceuls. Fait en l'église Sainte-Marie d'Estables, en présence de Pierre Bodo, clerc, Etienne Senzelier, Pierre Combarel, marchands de Pomayrols, Jean Causac, de la Volest, Pierre Efru, Jean Segualar, régent de l'église d'Estables, par moi Guillaume Juéri.

f° 98v°, le 26 février 1458 (ns), quittance à noble Guillaume de la Roche par noble Bernard Gros, du château de Laissac, diocèse de Rodez, héritier universel de noble Ysabelle Raussette, majeur de 25 ans, de la dot constituée à noble Raymond Riguald, de Saint-Géniez, et noble Yssalde Raussette, par noble Guillaume Rausset, pour quatre cents

florins or, selon acte reçu par Etienne *Sineterris*, notaire public, le 6 janvier 1409. Fait à Banassac, en la maison de la chapelle de Bernard *Jorii*, prêtre, en présence de noble Louis Bompar.

f° 100, le 9 janvier 1454, contrat de mariage entre Raymond Clavel, fils de Raymond Clavel et Astruge, du château de Montferrand (Banassac), et Jean Ladet, del Vignal (Banassac), au nom de sa fille Agnès. Ledit Ladet constitue en dot trente-sept livres tournois, huit livres tournois pour les robes nuptiales, deux couvertures et deux linceuls. Fait au manse de la Blaquièrre, en présence de noble Louis Bompar, messires Guillaume Jauffred, Raymond *Vieuralis*, prêtres, Guillaume Mazot, Ambroise Clergue, Raoul Forestier, du château de Montferrand, Pierre Gualin, Jean Borinols, Jean Balmel, par Guillaume Jueri, notaire. Suivi de la donation pour cause de mariage audit Raymond, par ses parents, sans clause d'ingratitude, de la moitié de leurs biens à présent et de l'autre moitié après leur mort. Les donateurs font diverses réserves. Ils resteront usufruitiers et administrateurs des biens, ils pourront tester à la fin de leur vie, doter leurs filles, et ils précisent que leurs fils Jean et Jacques Clavel devront donner quittance des biens familiaux contre deux livres tournois à solder par le donataire après leur mort. Le donataire ne pourra demander le partage des biens et devra vivre avec sa femme en compagnie de ses parents. Avec quittance des biens familiaux le même jour, par Jean et Jacques Clavel, du château de Montferrand, à leur frère, ledit Raymond.

f° 105, noble Jean de Nogaret, seigneur de Trélans, avait précédemment réduit en faveur de Raymond Cahusac, de Tartaronne (Banassac), la quarte qu'il percevait sur lui sur un terroir sis au mas de Valeux, confronté aux terres du prieur de Canillac, en un cens annuel de deux coupes de froment et deux coupes d'avoine, selon acte reçu par moi, notaire soussigné. Le 29 juin 1456, noble Bérenger Puel, coseigneur dudit terroir, réduit la dite quarte au cens annuel de deux boisseaux et demi de froment et autant d'avoine. Fait à Saint-Pierre de Nogaret, en la maison de Pierre Carante, prêtre.

f° 106, le 6 juin 1458, vente par Jean Michel, fils de feu Arnald Michel, forgeron de la Canourgue, à Jean et Etienne Albert, frères, de ladite ville, d'un oustal sis dans le château haut de ladite ville, confronté avec le mur de ladite ville, avec la maison de Pierre Miqualet, avec la maison de Jean Meserac, à celle de Raymond Combarel, et cela au prix de vingt écus or. Suivi du lods, le 26 juin, par noble Pierre de Saint-Giron (*Sancto Girone*), procureur du seigneur de Canillac.

f° 108, le 20 octobre 1460, début d'un acte de vente, avec lods, inachevé. Vente par Pierre Pagès, fils de Jean le vieux, du Bousquet (Canillac), à Guillaume Falgier, dudit lieu.

f° 110, le 12 octobre 1452, contrat de mariage entre Antoine Monnier (*Monnerii*), fils de feu Jean Molinier (*Molinerii*), de la ville de la Canourgue, et Paulet Boyer, au nom de sa fille, Béatrice, dudit lieu. Paulet verse en dot quatre-vingts florins or, douze livres tournois pour les vestes nuptiales, deux couvertures, deux linceuls et un édredon en plume. Fait en la maison de Guillaume de Roche, en présence de Guillaume de Cénaret, abbé de Saint-Guilhelm-du-Dessert, religieux Anthoine Brunechier, prieur de Sainte-Marie de Guarrigues, Raymond Castanhier, capistol, Etienne *Caramantrandi*, Antoine Laget, serviteurs dudit abbé, Bernard Vaquier, sacriste de la Canourgue, Pierre Rostanh, Jean Malian, maître Jean Johanin, notaire, par Guillaume Jueri, notaire royal.

f° 111v°, le 12 octobre 1452, contrat de mariage de Raymond Monnier, fils d'Astorg Monnier, de la Canourgue, et Paulet Boyer, de la Canourgue, au nom d'Agnès sa fille. Ledit Paulet constitue en dot quatre-vingts florins or, douze livres tournois pour les vestes nuptiales, deux couvertures, deux linceuls et un édredon en plume.

f° 113, le 26 septembre 1445, reconnaissance féodale par Etienne Monteulos, de Croset-Haut (Saint-Frézal), à Bérenger Rostaing, prêtre, et Pierre Rostaing, frères, de la Canourgue, pour une parranée qu'il tient en emphytéose perpétuelle au Croset, sous le cens annuel de trois coupes de froment et avoine, payables à la Saint-Michel, et aussi pour une autre parranée, sous le cens de cinq coupes de froment et d'avoine.

f° 113v°, le lundi 12 avril 1450, vente par Guillaume Balmelas, de la Vaysse, à Vital Sampson, de Toutes Aures (Banassac), d'un chasal, sis au Bosquet, contre quinze sous tournois. Fait à Mazet, en la maison de Pierre Pelat, en présence d'Arnald Rossinhol, de Montagudet, Jean Rossinhol, prêtre, Jean du Puech, Bernard Sercin, prêtre. Puis, lods par noble Jean de Nogaret, chevalier, seigneur du château de Trélans.

f° 115v°, le 26 mars 1462, lods par noble Pierre de Saint Giron, procureur de Louis de Beaufort, chevalier, comte de Beaufort, d'Alès, vicomte de la Mothe, en Auvergne, à Pierre del Pont et à Guillaume Nègre, son gendre, de Bosses (Trélans), pour l'acquisition qu'ils ont faite de Bartholomé Nicolay, le 3 mars 1460, d'un bois sis à la Beyssayrette.

f° 116v°, le 28 novembre 1458, vente par Guillaume Jean, du château de Montjézieu (Salmon), à Jean Rossinhol, prêtre, de Montagudet (Saint-Germain-du-Teil), d'un pré, sis à Montjézieu, contre douze livres tournois. Fait au Mazet, en présence de Jean Johanin, notaire, Pierre Abinal, sergent de Montjézieu, Jean Pelat, de Maset. Puis, le 18 décembre, lods par noble Pierre de Saint-Giron, procureur dudit seigneur de Beaufort.

f° 119, le 6 novembre 1457, lods par ledit procureur audit Jean Rossinhol, pour un pré acheté à Pons Vigier, de Saint-Germain-du-Teil. Fait à Marvejols, devant la maison de Pierre Mabile, en présence de noble Pierre Vigier et de Jean Barres, tiserand.

f° 119v°, le 13 septembre 1462, vente par Jean Costecalde, de *la Carce (sic)*, (Saint-Préjet), à Bernard Lecapeys, des Fonts, près des Vignes (Saint-Préjet), d'une pièce de terre, contre deux moutons or. Fait à la Canourgue, en présence de Déodat Chalbald, de Canillac. Suivi du lods par noble Guillaume de la Roche, de la Viole (Saint-Germain-du-Teil).

f° 121v°, le 18 janvier 1452 (ns), quittance dotale par Aygline, fille de Bartholomé *Requem*, de Canillac, et femme de Raymond Malaviolle, à sondit mari, de deux jeunes bœufs, estimés à sept moutons or, d'une jument, estimée à sept moutons or, et de vingt moutons or en monnaie, et de treize moutons or en trois cartayrons et demi de laine à cause du lit nuptial, et quatre setiers et une émine de froment valant quatre mouton or et demi, et une demi-pièce de tissu burel en moisson de la ville de la Canourgue, estimée à trois moutons or et demi, et une robe en tissu de Verni. Fait à la Canillac, en la maison de ladite Aygline, en présence de Guillaume Falgier, prêtre de Canillac, Guillaume Reste, Etienne Porquier, Antoine Rossinhol et de messire Pierre Grosset, prêtre de la Bastide.

f° 122v°, le 25 septembre 1454, vente par Jean Malian, marchand de la Canourgue, à Pierre Abinal, tisserand dudit lieu, d'une maison sise en la charrière neuve, confrontée à ladite charrière, au chasal de Bernard Serre, prêtre, au chasal de Déodat De Lobrieu, et à la rivière Erugne, contre seize écus or. Fait en l'ouvroir du notaire, en présence de Guillaume Vaysse, Gonet Aygoyn et noble Pierre Vigier, bailli de la Canourgue.

f° 124v°, le 25 septembre 1454, vente par Arnald Michel, grand-père paternel des enfants de Guigon Michel et tuteur donné par la cour de la Canourgue, qui expose que son fils est mort ab intestat en laissant quatre ou cinq enfants, mâles et femelles, qui sont obligés envers Jean Rossinhol, prêtre et receveur de Canillac, pour le reste des cens d'un champ, et qui vend donc à Jean Marc, forgeron du Maset, (Banassac), un champ desdits enfants, dit de Gualatrana,

contre deux moutons or. Fait en l'ouvroir du vendeur, en présence de Raymond Monier, Gibbert Monnier, cordonniers, Jean Rossinhol. Puis, immédiatement, lods par noble Pierre de Saint-Giron, capitaine du château de la Roche-Canilhac et procureur de Louis de Beaufort, seigneur du château de Canillac, vicomte de la Mote, comte d'Alès.

f° 127, le 25 septembre 1454, cession en nouvelle emphytéose par ledit noble Pierre de Saint-Giron, capitaine et procureur susdit, à Jean Rossinhol, prêtre de Montagudet (Saint-Germain-du-Teil), d'un petit patis sis en la ville de la Canourgue, confronté à l'oustal de Raymond Cambon, cordonnier, acquis du seigneur de Canillac, aux biens d'Etienne Maynade, à la grande salle du seigneur de Canillac, au mur dudit château, et cela sous le cens annuel de douze deniers. Fait à la Canourgue, en l'ouvroir du notaire Guillaume Jueri, en présence de Bernard Serre, prêtre, Jean Johanin, notaire, Jean Malian, marchand, Jean Cabanas, cordonnier, Raymond Manent, cordonnier, Guillaume Gilbert, Guillaume Malian, Jean Maynadier, meunier del Bort, Gonet Aygoyn, clerc, Raymond Maurisi, prêtre, et Guillaume Vayssade, de Saint-Germain.

f° 129, le 30 juin 1454, testament d'Etienne Falgier, de Canillac, qui, après ses dispositions pieuses, lègue à ses fils, Guillaume Falgier, Déodat Falgier, Laurent Falgier, Etienne Falgier, Jean Falgier, chacun cinq sous, et que Guillaume puisse, au frais de son héritier, aller aux écoles dans le présent pays. Il lègue à ses filles, Catherine, Astruge et Jeanne, chacune vingt-cinq florins or pour la marier, et cinq florins, deux couvertures et deux linceuls, et outre cela cinq sous, puis au posthume à naître de sa femme, Guillauma, si c'est un fils comme aux fils, si c'est une fille comme aux filles. Il veut que sa femme soit administratrice et gouvernante de ses biens tant qu'elle vivra et si elle se remarie il lui lègue deux florins or. Si elle ne se remarie pas, il lui lègue à vie un oustal sis au portail, un ort derrière le four et une pension annuelle. Il nomme héritier universel son autre fils, Raymond Falgier. Fait en la maison du testateur, à Canillac, en présence de Bermund Serre, prêtre, Déodat Chabbald, Jean du Puech, sergent, Arnald du Puech, Bartholomé Alègre, Jean Castanhier, Durand Bonicel, Raymond Malayal et Etienne Rossinhol.

f° 132, le 1^{er} mai 1451, lods par Guillaume Reborgon, notaire et bailli royal, pour le roi, de la cour commune de la ville et château de Nogaret, à Gilbert *del Peyro*, de Conques (Saint-Frézal), pour un échange fait avec Guillaume Gibbert, de la Canourgue.

f° 133, le 18 janvier 1451, lods par noble Pierre de Saint-Giron, procureur du seigneur de Canilhac, à Jean Rossinhol, prêtre de Montagudet, pour un pré avec herme. Fait à la Canourgue, hors le portail bas, en présence de Gérald Blanc, Guillaume Reborgon, notaire, Pierre Sabatier, notaire, Raymond Maurisi, notaire.

f° 133v°, le 18 janvier 1451, lods par noble Pierre de Saint-Giron, procureur du seigneur de Canilhac, à Jean Rossinhol, prêtre, pour un pré qu'il a acheté à Jean Clapier, de Layrolle (Hermaux).

f° 134v°, le 17 avril 1460, quittance dotale par Hugo Alègre, de Verteillac (Canillac), à Etienne Falgier, de Canillac, de trente-cinq florins or un tier, deux couvertures, deux linceuls, en déduction de la dot assignée à Astruge, leur femme et sœur.

Feuillet volant, fin d'un testament. Le testateur dont le nom n'est pas conservé adresse des legs à sa fille, Gabrielle, à sa femme, aux moniales du Chambon, aux frères de Saint-Jean-de-Jérusalem de Palhers, aux frères mineurs, augustins et prêcheurs de Marvejols.

f° 135v°, le 9 janvier 1462, donation par Jacques Rossinhol, de Tieulet, et Etienne Rossinhol, de Montagudet (Saint-Germain-du-Teil), à leur frère, Jean Rossinhol, prêtre, de Montagudet, de la moitié des prés que ledit Jean leur avait donnée des prés qu'il avait achetés à Jean Frayssinet, prêtre, et Delphine, nièce dudit Fraissinet. Ces prés sont situés au mas de Brolhet. Suivi du lods, le 9 janvier 1462, par noble frère Brenguier de Montvalat, moine, prieur de la Canourgue, pour ladite donation. Fait à la Canourgue, en présence de Durand Malian, moine, et Guillaume Rovièrre, prêtre.

f° 137v°, le 17 juin 1460, lods par noble Pierre de Saint-Giron, procureur du seigneur de Canilhac, à Jean Bastide, clerc de la Canourgue, vivant chez maître Hugon Espinasse, pour un ort sis en la ville de la Canourgue et acquis de Blaise Rascalon, licencié ès lois de La Canourgue.

f° 138, le 20 octobre 1460, vente par *providus vir* Jean Pagès, fils de Jean Pagès le vieux, de Bosquet (Canillac), à Guillaume Falgier, fils d'Etienne, dudit lieu, d'un champ et d'un pré sis au Bosquet, au lieu dit de la Combe, confrontés avec le pré de Jean Pagès le jeune, au chemin allant dudit mas vers Canillac, au pré de Jean Rossinhol, prêtre, au champ de l'acheteur avec un chemin au milieu allant vers le mas de la Vaysse, au champ du vendeur, contre cinq mouton or. Fait à Canillac, en la maison de Déodat Chabbald, en présence dudit Chabbald, d'Hugon Spinasse, notaire, Guillaume Restat. Suivi immédiatement du lods par noble Bérenger Puel, du Besset (Saint-Pierre-de-Nogaret), puis le 17 septembre par celui de noble Jean de Nogaret.

f° 141, le 17 décembre 1460, lods par noble Jean de Nogaret, seigneur du château de Trélans, à Jean Castanhier, de Canillac, pour l'achat d'une pièce de terre sise à Canillac qu'il a acquise d'Etienne Mathieu, dudit lieu.

f° 142, le 29 décembre 1460, contrat de mariage entre Raymond Raynald, fils de feu Jacques, de *Calhilliet* (sic), (Canillac), et Antonie, fille de Déodat Chabbald, de Canillac. Ledit Déodat constitue en dot la moitié d'un de ses prés sis à Verteillac, au lieu dit d'Holmède, et quarante florins or, une cote en tissu palmel, une robe et un capuchon rouges, le capuchon ayant appartenu à la mère de la mariée, deux couvertures et deux linceuls. Fait en la maison de Chabbald, en présence de Guillaume Falgier, prêtre, prieur de Canillac, Arnald Rossinhol, de Montagudet, Jean Sicard, de Recoux, Jean Castanhier, Jean Sampso, de Canillac, Jean Chabbert, Etienne Mathieu, dudit lieu. Suivi de la quittance des biens familiaux en faveur de Déodat, par sa fille.

f° 145, le 29 décembre 1460, lods par noble Pierre Castanh, de Campagnac, diocèse de Rodez, à Arnald Rossinhol, de Montagudet (Saint-Germain-du-Teil), pour avoir reçu en échange de Pierre Germain, de Ferriol (Banassac), un pré sis à Ferriol, au lieu dit du Prat Major.

f° 146, le 13 décembre 1460, contrat de mariage d'Etienne Lausier (*Lauserii* et *Lausserii*), fils d'Etienne, du Grand-Vialat (Cannac, diocèse de Rodez), et Fine del Puech, fille de feu Arnald del Puech, de *Capgelato* (Saint-Vincent, diocèse de Mende, sic). Ladite Fine, majeure de seize ans, mineure de vingt-cinq, autorisée par Jean Rossinhol, prêtre, Arnald et Antoine Rossinhol, ses oncles, Etienne Rossinhol, aussi son oncle, Jean del Puech et Guillaume Del Puech, ses oncles paternels, se constitue en dot tous ses biens et droits paternels, maternels et fraternels qui lui ont été remis par ledit Jean Rossinhol, son oncle, selon acte reçu par moi notaire. Avec pacte que le futur époux sera tenu d'apporter dans ses biens cinquante moutons or. Fait à Canillac, en la maison à feu du prieuré du lieu, en présence d'Etienne Gasc, prêtre de Campagnac, Guillaume Falgier, prêtre et prieur de Canillac, Guillaume Guache, prieur de Naves, Jacques Borrerie, prieur d'Estables, Hugon Fabre, par Guillaume Juéri. Suivi du contrat d'association et d'affrègement entre ledit Etienne Lausier et sa femme.

f° 149, le 21 août 1461, lods par noble Pierre de Saint-Giron, capitaine du château de la Roche-Canillac, et procureur du seigneur de Canillac, à Guillaume Albi, marchand de la Canourgue, pour la vente par maître Paul Crozet, notaire public de Meyrueis, d'un bois sis au terroir dit de *Gualatiana*, confronté au bois d'Arnald Maynade, au bois de noble Louis Bompar, au pâtis commun de Canillac, aux terres de Jean Vital, aux terres de la femme de Raymond Aldebert, aux terres de Pierre Micalet, aux terres dotales de Jean Pelat, et cela au prix de quinze livres tournois, selon contrat reçu par Jean Bastide, notaire public. Fait à La Canourgue, en l'ouvroir dudit Albi, en présence de Pierre de Chabanes, bachelier ès lois, juge de la ville, Pierre Retrun, Bernard Vaquier, sacriste, et Pierre Vaquier, son neveu, moine.

f° 150, le 3 février 1463 (ns), reconnaissance dotale par Hugues *Cothela*, fils de Bernard, autrefois du château de Canillac, à présent installé au diocèse de Cahors, comme procureur de son père, à Hugon Alègre, de Verteillac (Canillac), de la dot constituée audit Bernard *Cothela*, avec Hélénotte, sœur dudit Huguet Alègre.

f° 151v°, le 3 février 1463 (ns), ratification par Jean Meyssonier, de la dot constituée à Jean Planhart, fils d'Antoine, de Meyrueis, avec Aygline, fille de Jean Meyssonier, tailleur de la Canourgue, laquelle dot avait été constituée par Raymond Meyssonier, fils dudit Jean, pour quarante livres tournois, une robe en tissu de France, une gonelle en tissu de la Roque, deux couvertures et deux linceuls, par devant Jean Brunel, notaire de la Canourgue.

f° 153, le 26 mars 1463 (ns), lods par noble Pierre de Saint-Giron, procureur du seigneur de Canillac, à Pierre del Pont et Jean Nègre, son gendre, des Bois (Saint-Pierre-de-Nogaret), pour l'achat d'un pré qu'ils ont fait à Pierre del Pont, de Saint-Pierre-de-Nogaret.

f° 154, le 18 avril 1460, quittance dotale par Vital Fenayron, tisserand de la Canourgue, originaire del Torn (Saint-Laurent, diocèse de Rodez), à Arnald Codol, tisserand de la Canourgue, de dix-sept moutons or, outre les autres reconnaissances, en diminution de la dot constituée par ledit Arnald à sa fille Valence.

f° 155, le 7 juin 1462, quittance de tous droits et de toutes injures par Antonie Vicet, autorisée par son père, Jacques Vicet, à Hugon Frédal, de la Canourgue, qu'elle poursuivait devant la cour de Sévérac, relevant du comte d'Armagnac, pour l'avoir connue charnellement et par violence. Fait à Sévérac, en la maison de Jean Evesque, bastier, en présence dudit Evesque, de Jean Boysson, hôte, et de Guidon Molinet, de Villeplan.

f° 156, le 14 décembre 14 (vide), lods par Jean d'Yrinhac, receveur général des terres et baronnie de Sévérac pour le prince Jean Armanhac, chevalier, vicomte de Lomagne et seigneur de Sévérac, à Guillaume Thomas et Astorg de Mayrinhac, de Laissac, diocèse de Rodez, pour un échange de biens fait entre eux.

f° 157, le 13 février 1455 (ns), vente par Jean Jueri, prêtre de la Canourgue, à Guillaume Sévérac, dudit lieu, d'un herme sis aux appartenances de Saint-Amans, confronté à la charrière publique allant vers Saint-Amans, à la charrière allant vers Arivals, à l'ort de Guillaume Coste, à l'ort dudit Guillaume au nom de sa femme, et cela contre quinze sous et trois journées de personne. Avec le lods par noble Pierre de Saint-Giron, procureur du seigneur de Canillac. Fait à Sévérac, en la maison du notaire, en présence de Jean Belon, prêtre, et Philippe Gualhard, de Sévérac.

f° 159-160, le 19 mai 1455, compromis entre noble Guarin de Montvalat, moine, prieur du prieuré de Saint-Martin de la Canourgue, pour lui et ledit monastère, d'une part, et Jean de Nogaret, seigneur de Trélans, chevalier, comme héritier du seigneur de la Roche, d'autre part, à propos du repas annuel, de dix sous tournois de cens pour un obit, et

d'une cape, que le prieur dit lui avoir été légués par le défunt seigneur de la Roche et que le seigneur de Trélans déclare ne pas devoir. Les parties s'en remettent à Guillaume Monbel, autrefois juge de la cour commune du Gévaudan, pour le seigneur de Trélans, et à Pierre Conilh, pour le prieur (acte dont il manque le ou les derniers feuillets).

f° 160v°163, disparus.

f° 163v°-164, fin d'un acte de donation en faveur de Guillaume Corret, fils d'Alde, et frère de Déodat. Il semble qu'Alde et Déodat donnent un champ sis au manse de La Plagne, au lieu del Molinet.

f° 164v°, le 2 décembre 1454, quittance par Etienne Clavieyres à Durand Giscard, cordonnier de la Canourgue, pour trois moutons or. Fait à la Canourgue, en présence de Jean Fournier, bailli royal de la Canourgue, Jean Rocolin, dit Fizet, Pierre Recolin et Etienne Aldebert.

f° 165, le 6 septembre 1454, vente par Guillaume Reborgon, notaire royal et bailli de la cour commune de la Canourgue et du château de Nogaret, pour le roi, et par Pierre Viguiier, bailli de ladite cour pour Louis de Beaufort, chevalier, comte d'Alès, de Beaufort, vicomte de la Mothe, coseigneur de la Canourgue et du château de Nogaret, qui cèdent en nouvelle emphytéose à Bartholomé Ribes, de la paroisse de La Capelle, d'un petit pâtis qui est place publique du château de Canillac, vulgairement appelé de Saint-Etienne, jouxtant la maison de noble Guillaume de la Roche, de la Violle, et pareillement la servitude de l'entrée avec la maison que ledit Bartholomé Ribes a en ladite place, confrontée avec le mur du château, avec la maison de Guillaume Coste et avec la maison de Pons Jaudon, tailleur.

f° 167, le 28 avril 1456, vente par Jean Viguiier, dit de la Mote, et Pons Vigier, son fils, à Jean de Driaricort, dit Gisart, de Saint-Germain-du-Teil, d'un chasal sis à Saint-Germain, contre trois livres et quinze sous tournois. Fait audit lieu, en présence de Pierre Monier, sergent, Antoine de Noguaret, Pierre Serre, Antoine Chabbert. Ledit Jean Viguiier promettant de faire ratifier par son fils, Guillaume Viguiier. Suivi du lods par noble Louis Bompar.

f° 170, le 25 octobre 1450, vente par Bermund Serres, prêtre, et Raymond Guavaldan, de la Canourgue, à Jean Balmel, de Pratnau (Banassac), d'une pièce de terre sise au *Cambo Sobeyro*, et de l'usufruit d'une terre.

f° 171, le 14 février 1457 (ns), cession ne nouvelle emphytéose par noble Pierre de Saint-Giron, capitaine de la Roche-Canillac, au nom et comme procureur de Louis de Beaufort, à Jean et Bérenger Meyssonier, frères, de la Canourgue, d'un terroir herme et vacant sis à la Canourgue, terroir dit de Perieyres ou de Soquieyres.

f° 172, le 5 décembre 1457, protestation des hommes de Plagnols, après que noble Robert de Montesquieu, seigneur de Montesquieu et de Plagnols, eut demandé à Etienne Guasanhe, de Marquayres, Jean Bartholomé, Astorg Faje, Pierre Guasanhe, de Cauquenas, Pierre Alègre, Jean Molinier, Pierre Seguin, Etienne Caubes, Raymond Boniol, Jean Faje, Bernard Fage, tant à eux mêmes qu'aux autres hommes des terres et juridictions dudit noble Robert, cent écus or pour le mariage de noble Marquèze de Montesquieu, fille dudit noble Robert, au titre d'un cas des cinq cas en lesquel lesdits paysans sont astreints.

f° 172v°, le 14 février 1457 (ns), cession en nouvelle emphytéose par Pierre de Saint-Giron, capitaine de Canillac, au nom de Louis de Beaufort, à Guillaume Bonbernard, de la Canourgue, d'un terroir vacant sis audit lieu.

f° 174, le 7 mars 1457 (ns), vente par Raymond Pagès et son fils, Guillaume, du Bosquet vieux (Saint-Martin de la Canourgue), à Jean Rossinhol, prêtre, comme personne privée, de Montagudet (Saint-Germain-du-Teil), d'une casature avec une aire et un ayral contigus, sis au Bosquet Vieux, ainsi que deux champs, un pré clos et trois autres prés, pour vingt livres tournois. Suivi du lods par noble Bérenger Puel, du Besset.

f° 177, le 2 septembre 1456, reconnaissance féodale annulée et incomplète par Jean Gualin à Louis de Beaufort, seigneur de Canillac.

f° 177v°, le 19 juillet 1457, quittance dotale par Jacques Rotgier, originaire de Flurigues (Pomayrols, diocèse de Rodez), à présent habitant dans la seigneurie de Cénaret, à Antoine Chasot, dudit Flurigues, originaire des Hermaux, mariés à Catherine, fille dudit Jacques, de cinquante moutons or d'une part, et de dix autres moutons or d'autre part, que ledit Chasot a apportés dans les biens et maisons dudit Rotgier. Fait à la Canourgue, en la grande salle du notaire, en présence de Raymond Cambon, cordonnier de la Canourgue, Etienne Abbé, clerc du notaire, originaire d'Altès, diocèse de Rodez. Suivi, le 30 juin 1457, d'une donation de Catherine, fille dudit Jacques, majeure de dix-huit ans, mineur de vingt-cinq, considérant qu'à l'occasion de son mariage avec Antoine Chasot, son père lui donna ses biens pour cause de mariage, par acte de Jean Juérii, notaire et prêtre, elle lui donne donc, maintenant, tous ses biens, si elle mourait sans enfant légitime ou que ces enfants meurent jeunes ou ab intestat. Et si Jacques meurt avant elle, elle donne ses biens à sa sœur, Jeannette, ou à ses enfants, mâles et filles, et si Jeannette meurt à Hélix et Dolcette, ses sœurs, retenant dans ce cas qu'elle donne trente florins or à son dit père. Fait à la Canourgue, en la chambre haute de la maison du notaire, en présence de Jacques de Ligon, prêtre, Raymond Serres, marchand, Raymond Cadonède, de la Canourgue, par Guillaume Juerii.

f° 180, le 5 septembre 1455, transaction entre Jean et Blaise Rascalon, de La Canourgue. Sur le fait qu'autrefois Etienne Rascalon, père de Jean et aïeul maternel de maître Blaise Rascalon, divisa ses biens et les donna à Jean, son fils, et à Jean Rascalon le vieux, oncle de maître Blaise Rascalon, comme l'atteste un codicille dudit Etienne reçu par Etienne *Simeteris*, notaire public de la Canourgue. Et ce jour, ledit Jean donne audit Blaise, une maison de haut en bas, sise à la Canourgue, en la charrière *del Borg*, confrontée à l'autre maison du donateur, à la maison de Catherine, femme de Jean Cambo, et à la charrière publique. Il lui donne aussi un ort sis en la charrière longue, ainsi que diverses autres terres.

f° 182v°, le 26 juin 1458, ratification par lesdits Jean et Blaise Rascalon d'une division de biens faite entre eux, à savoir que Blaise aura une saffranrière et Jean un champ.

f° 183, le 7 juin 1456, lods par noble Pierre de Saint-Giron, procureur du seigneur de Canillac, à Jean André, de Lescure (Banassac).

f° 184, le 12 avril 1457, donation par Yolande, veuve de Guillaume Julien, de la Canourgue, à ses fils, Guillaume et Pierre Julien, dudit lieu, de tous ses biens dont elle restera toutefois dame et usufruitière à vie. Elle se retient son entretien, la possibilité de tester à des fins pieuses et pour ses petits-enfants. Suivi d'une association de biens entre les deux frères. Fait à la Canourgue, en la maison du moulin dit Danhel, en présence de Jean Fornier, bailli royal de la ville, Pons Jaudon, tailleur, Guillaume Massanel, cordonnier, de ladite ville.

f° 187, le 5 septembre 1457, lods par noble Pierre de Saint-Giron, capitaine du château de la Roche Canillac et procureur de Louis de Beaufort, à Pierre Bolet, de la Canourgue, pour un ouvroir acquis par échange de Marguerite *Salvestia*, femme de Raymond *Cossania* le jeune.

f° 187v°, le 5 décembre 1459, cession en nouvelle emphytéose par Pierre de Chabanes, bachelier ès lois, juge royal de Marvejols et de toutes les possessions du roi, et juge ordinaire de la cour commune de la Canourgue et du château de Nogaret, pour le roi et pour Louis de Beaufort, et par noble Pierre de Saint-Giron, écuyer, régent du château et mandement de la ville de la Canourgue, de Canillac et de Nogaret, pour ledit comte Louis de Beaufort, ledit Chabanes avec le consentement de Jean Fornier, bailli royal de la Canourgue, et de Hugon Spinasse, notaire de ladite cour pour le roi, et ledit Saint-Giron avec le consentement de noble Pierre Viguiier, bailli de la cour commune pour ledit Beaufort, à Jean Malian, marchand de la Canourgue, d'un espace pour faire le service d'entrée et sortie d'une maison à une autre maison dudit Jean Malian, une charrière appelée de la Guabolaria étant au milieu.

f° 190, le 24 janvier 1459 (ns), quittance dotale par Antoine Gérald, de Brunaves (La Capelle), fils et donataire de Guillaume Gérald, son défunt père, et de Raymonde, sa mère, à Raymond et Jean Julien, de Tensonnieu (Recoux), fils et héritiers de feu Pierre Julien, de la Canourgue, de toute la dot autrefois constituée par ledit Pierre Julien défunt, d'Aure Sobeyran (Banassac), à ladite Raymonde, sœur dudit défunt Pierre Julien, selon contrat de mariage reçu par Guillaume Codoles, défunt prêtre et notaire, le 5 janvier 1391 (ns). Fait à la Canourgue en l'ouvroir du notaire, en présence de Jean Colin, Raymond Cambon, cordonnier, Jean Dumond, marchand, fils de Jean, tailleur, de la Canourgue.

f° 191, le 3 avril 1459, lods par noble Pierre de Saint-Giron, capitaine de la Roche-Canillac, procureur de Louis de Beaufort, à Raymond Vieural, prêtre et curé de Banassac, à la suite de l'achat qu'il a fait de Delphine, femme de Jean Pelouse, des fondations d'une maison sise à la Canourgue, près du portail bas, confrontée par derrière à deux charrières publiques, et aux murs de la ville, contre huit livres tournois, selon acte reçu par Jean Jueri, prêtre et notaire. Fait à la Canourgue, en la grande salle du notaire, en présence de Jean Giscard, prêtre, et noble Pierre Viguiier, bailli de la Canourgue pour le seigneur de Canillac, par moi, Guillaume Jueri.

f° 192, le 5 septembre 1459, vente à Jean Fornier, originaire du lieu de Chirac, pour lors bailli royal de la Canourgue et habitant de la Canourgue, par Raymond Salvestre et sa femme, Catherine, qui n'ont pas de quoi subvenir à leurs besoins, de leur ort avec tous les arbres qui y sont, sis à la Canourgue, contre quinze livres tournois.

f° 193v°, le 28 octobre 1458, vente par Guigon *Veygualanis*, de Chanac à Jean du Bruelh, de Chanac, des herbages d'un pré sis à Chanac, confronté au chemin qui va de Chanac vers le moulin du lieu, au pré de Guillaume Salvatge, au pâtis commun du lieu, contre quatre moutons or et demi.

f° 195, le 30 juin 1457, échange de biens entre Bartholomé Alègre, fils de Pierre Alègre, de Verteillac (Canillac), d'une part, et Jeanne Pagès, fille de feu Vital Pagès, du château de Canillac, veuve de Guillaume Agulhon, de Saint-Chély (Saint-Chély-du-Tarn), et Raymond Teyssier, de Drigas (Hures), au nom d'Agnès Tonel, fille de Pierre Tonel, et Antoine Tonel, frère d'Agnès, et fils et fille de Catherine Pages, fille dudit feu Vital, de Canillac. Fait au château de la Roche-Canillac, diocèse de Saint-Flour, en la chambre du capitaine du lieu, en présence de Jean Vialat, Etienne Pradelhes, fils de Martin, du Viallas (Grandvals).

f° 197v°, le 3 février 1449 (ns), donation par Pierre Lafon, de *Benavento*, diocèse de Rodez, à son fils, Bertrand, dudit lieu, pour compenser ses droits dans les biens familiaux, de vingt moutons or et une vache valant trois moutons or. Pierre promet de faire ratifier cet acte par son fils et donataire, Gibbert Lafon. Suivi de la donation par le même à son autre fils, Jean Lafon, pour la même raison, de dix-huit moutons or.

f° 199v°, le 1^{er} mai 1456, quittance à Pierre *Jove*, de Calmels (Cannac, diocèse de Rodez), comme héritier et donataire de feu Gérard *Jove*, son père, de Longviala (Banassac), par Jean *Jove*, fils dudit feu Gérard *Jove*, à habitant des (je pense qu'il s'agit des Salelles, la numérisation est incomplète à cet endroit, diocèse de Mende), de tous ses droits familiaux, contre douze livres tournois. Fait à la Canourgue, en présence de Louis de Lascols, Arnald Thoayron, des Salelles, Jean Bacon, de Recoux, Bernard Caplat, de Longviala.

f° 201, le 25 mars 1463, ratification au profit de Guillaume Cabanes, de Rougesparets (la Canourgue), par Valentin Porge, prêtre, prieur de Saint-Martial et de Sainte-Marie de Beaulieu (*Belloloco*) et de Vic (*Vico*), diocèse de Nîmes, comme procureur de Raymonde Fraycenet, fille de feu Jean Fraycenet, défunt prêtre de la Canourgue, et veuve de Jean Pelouse, de la vente faite par Delphine Pelouse, audit Cabanes, d'un ort sis à la Canourgue, au terroir de Merdaric, confronté au rieu de Merdaric, au pratel de religieux Aldebert La Branca, pitancier de la Canourgue, qui fut à noble Guillaume Prunet, et au chemin allant de La Canourgue à Mende, et à l'ort de Jean Monastier au nom de sa femme. Fait à la Canourgue, en la grande salle de la maison d'habitation de messire Bérenger Rostanh, en présence de Gibbert del Spinasse, bachelier ès lois.

f° 202v°, le 13 octobre 1449, quittance par Béatrice Boysson, fille de feu Bertrand Boysson, du mas de *Retrodio*, paroisse de *Sancti Yvonii*, diocèse de Rodez, à Jean Boysson, dudit lieu, pour deux moutons or en diminution des seize moutons or constitués par testament par feu Pierre Boysson, son oncle.

f° 203, le 4 octobre 1449, donation à Hélix, femme de Sicard Guitard, du diocèse de Rodez, par son mari, de tous l'usufruit d'une pagésie sise au diocèse de Rodez qu'il a achetée à Guillaume del Cros.

f° 204, le 3 novembre 1449, testament de Guillaume Durand, de Lachamp, diocèse de Saint-Flour, qui lègue à son frère, Bernard Durand, et à sa sœur, Guillauma, femme d'Etienne Falchos, de Lachamp, chacun cinq sous, et qui fait héritière universelle, Raymonde, sa sœur, femme de Guiot Besombe. Si elle refuse son héritage, il nomme Guillaume Durand, son cousin. Il nomme exécuteurs testamentaires, Raymond Durand et Bertrand Fedon, prêtres.

f° 205v°, le 30 juin 1450, location par Raymond Besombe, de Carmensac (Saint-Geniez, diocèse de Rodez, comme mari et au nom d'Ysabelle, à Jean de Goza le jeune, de Saint-Yvon, diocèse de Rodez, de toute la pagésie que ladite Ysabelle possède au lieu de Saint-Yvon. Fait à Saint-Yvon, dans la chambre des maisons claustrales du lieu, en présence d'Antoine Baldi, prêtre, Bégon de Cros, Jean Delmas, de Carmensac, par Jean Juerii.

f° 206v°, le 15 novembre 1457, quittance par noble Meyrueis de Cénaret, chevalier, seigneur de Cénaret, comptor du château de Montferrand, à noble sire Antoine de Faet (l'acte n'a pas été entièrement numérisé du fait d'un feuillet cousu sur la page).

f° 207v°, en décembre 1458, quittance par Etienne Guitber, Jean Fossemale et Jean de Combe, de Peyrelade (diocèse de Rodez), à noble Robert de Balsac, vicomte, capitaine pour le roi (l'acte n'a pas été entièrement numérisé à cause d'un feuillet cousu sur la page), de toutes les dépenses faites par ledit Robert et ses associés au lieu de Bozène et ailleurs

dans le mandement de Peyrelade. Fait à Tartaronne (Banassac), en la charrière publique, en la maison de Raymond Alègre, en présence dudit Alègre, de Jean del Puech, forgeron, par Jean Jueri, prêtre.

f° 208, le 26 décembre 1457, contrat de mariage de Jean Frayssenet, fils de Guillaume, de Saint-Rome-de-Dolan, diocèse de Mende, et de Raymonde, représentée par son père, Pierre Chaudesaigues (*Caldasayguas*), le vieux, du Bruelh (Saint-Préjet, diocèse de Mende). Ledit père constitue en dot quarante florins or, une robe en tissu de France, deux couvertures et deux linceuls. Fait en la maison de Guillaume Fraycenet, en la chambre basse, à Saint-Rome, en présence d'Antoine *Darsiola*, prieur de Saint-Préjet. Suivi de la donation pour cause de mariage par ledit Guillaume Fraycenet, de Saint-Rome-de-Dolan, à son fils, ledit Jean, de la moitié de ses biens à présent, et de l'autre moitié après sa mort, avec diverses clauses de rétention.

f° 211v°, le 15 janvier 1457 (ns), constitution dotale pour Jean Nègre, pierrier, originaire de Digon en bourgogne, diocèse de Langres, à présent de Montpellier, diocèse de Maguelone, et Specte, fille de feu Guillaume Julien, de la Canourgue, après que ladite Specte se soit constituée tous ses biens et droits en dot, lors de leur contrat de mariage reçu par André Bolot, notaire public de Montpellier. Ce jour, Guillaume et Pierre Julien, frères, et Yolande, veuve de Guillaume Julien, leur mère, constituent en dot à ladite Specte, à la demande de Jean Nègre, quarante moutons or, une robe en tissu de Courtray et une gonelle en tissu rouge. Fait à la Canourgue, hors les murs, dans le moulin des Julien, en présence de Jean Vieural, pitancier de Saint-Germain de Montpellier, Jean Malafosse, de Lolmède (Chanac), et Hugon Lesirac, de Montpellier.

f° 213, le 16 juin 1452, reconnaissance féodale par Guillaume Balmelas, de Vaysse (Canillac), à noble Jean de Nogaret, chevalier, seigneur de Trélans, et à noble bérenger Puel, de Besset, pour une pièce de terre sise au manse de Vaysse, tenue en emphytéose perpétuelle.

f° 214, le 17 juin 1452, reconnaissance féodale auxdits nobles par Jean Pagès le vieux, carrier du Bosquet Vieux (La Canourgue), pour des casatures, curtils, four, ort et autres biens sis au Bosquet.

f° 217v°, le 17 juin 1452, reconnaissance féodale par Raymond Pagès, du Bosquet vieux, envers lesdits nobles.

f° 219v°, le 10 février 1466 (ns), transaction entre Jean Lacas, tisserand du Viala (Banassac), et Arnald Lacas, de Mazet, Thomas Albinhac, du château de Montferrand, et Etienne Mathieu, de Banassac, qui sont en procès devant la cour du présidial de Nîmes.

f° 220v°, le 21 juin 1461, début d'une donation et d'une obligation de Raymond Vital, originaire de Banassac, à présent de Saint-Georges de Salvanhac, paroisse de Saint-Sauveur, diocèse de Cahors (acte inachevé).

f° 222, le 5 janvier 1467 (ns), testament de Jean Ladet, de Vignal (Banassac), qui lègue à ses enfants, Etienne, Jean, Guillaume, Pons Ladet, chacun cinq sous, Jean Ladet le jeune, six livres tournois, Agnès et Raymonde Ladet, cinq sous chacune, à sa femme Astruge Boyer, son entretien tant qu'elle sera veuve, et qui fait héritier universel Raymond Ladet, son fils. Fait au Vignal, en la maison foyer du testateur, en présence de Raymond Vieural, prêtre et curé de Banassac.

f° 223v°, le 14 octobre 1465, testament de Jeanne Dutrand, veuve de Pierre Chabbert, de Verteillac (Canillac), qui lègue à ses enfants, Déodat Chabbert, Pierre Chabbert, forgeron, cinq sous chacun, Raymond Chabbert, dix sous, Guillaume

Chabbert, cinq sous, Bartholomé Chabbert, Raymonde Chabbert, femme de Jean Sampson, Astruge Chabbert, femme de Jean Vayssière, de Longviala, cinq sous chacun et chacune, à une autre fille, cinq sous, à Genciane, cinq sous, à ses petits-enfants, dix sous à se partager, et qui fait héritier universel, Jean Chabbert, son fils.

f° 225v°, le 1^{er} mai 1465, lods par noble Jean de Nogaret, chevalier, seigneur du château de Trélans, chevalier, à Guillaume Falgier, du Bosquet, pour l'achat qu'il a fait à Jean Rossinhol, prêtre de Montagudet (Saint-Germain-du-Teil), d'un pré dit del Pibols, sis au Bosquet.

f° 226, le 7 janvier 1465 (ns), testament de Jean André, de Lescure (Banassac), qui lègue à ses enfants, Rigald et Pierre André, trois florins or chacun. Il veut que sa femme, Antonia, soit dame de ses biens et de ses enfants tant qu'elle sera veuve, et si elle se marie il lui lègue trois florins or. Il fait héritier universel son fils, Laurent André.

f° 227v°, le 19 janvier 1465 (ns), quittance à Gérald Julien, de Tensonnieu (La Canourgue), par Raymonde, fille de Raymond Julien, de Teusonnieu, sa sœur, qui a été dotée par leur père, lors de son mariage avec Jean Pons, fils de feu Guillaume, de Chanac, avec quatre-vingts moutons or, quinze moutons or pour les vêtements nuptiaux, deux couvertures et deux draps.

f° 229, le 21 mai 1464, testament de Guillaume *Carelli*, de la Plansol (Sainte-Cyr de Cannac, diocèse de Rodez), qui lègue à ses enfants, Etienne le jeune et Jean, chacun cinq florins or et leur entretien jusqu'à ce qu'ils soient en âge de gagner leur vie, à tous posthume à naître de sa femme, Astruge, si c'est un mâle comme à ses fils, si c'est une fille, trente florins or. Il veut que sa mère, Astruge *Carela*, soit entretenue dans sa maison et qu'elle soit dame et administratrice de ses biens et de ses enfants. Il lègue à sa femme, l'entretien dans sa maison tant qu'elle restera veuve, et outre cela deux florins or. Il nomme héritier universel Etienne *Carelli* le vieux, son fils. Il nomme tuteurs lesdites Astruge, ses mère et femme, et Bernard Alègre.

f° 230v°, le 6 juin 146(..), (date mal numérisée), transaction et accord entre Guillaume Roquete, frère mineur de Millau, diocèse de Rodez, au nom de son couvent, et Guillaume Vital, de Larbussel (Salelles), qui sont en conflit du fait que ledit religieux assure que feu Pierre Vital, forgeron de Millau, fils de feu Vital Vital, de la Canourgue, donna audit couvent pour que les religieux prient pour son âme ses droits paternels, maternels et fraternels, par acte d'Arnald de Bosc, notaire public de Millau, alors que ledit Guillaume Vital assure qu'il a acquis d'un beau-frère de Pierre Vital, par échange, la moitié d'uns solier sis à Banassac, et que cette moitié ne revient pas aux religieux. Ils s'en remettent à l'arbitrage d'Etienne Caramantrand et Guillaume Malian qui conviennent que Guillaume Vital sera tenu de donner au couvent deux livres et cinq sous tournois ainsi que six gros tournois pour les frais, somme que ledit Roquette dit avoir reçu.

f° 232, le 21 février 1463 (ns), arrentement par noble Bernard de Cénaret, seigneur de Cénaret, à Jean Raynald, Etienne Guasanhe et Bernard Gasanhe, des herbages de Longue Lobe, jusqu'à la Saint-Georges dans neuf années, au prix de huit moutons avec leur laine, six quintaux de fromage, et quatorze écus or, par an. Fait au château de Montferrand, en la grande chambre de l'oustal neuf dudit château, en présence de noble François de Palayretz et Jean de Perrière.

f° 233, le 30 septembre 1466, donation par Guillaume Combarel, fils de feu Philippe, de Vertellac (Saint-Vincent de Canillac), à son frère, Jean (acte incomplet et annullé).

f° 233v°, le 4 janvier 1466 (ns), arrentement par noble Astorg de Cénéret, prévôt de la cathédrale de Mende, à Jean Poget, marchand de Marvejols, de son bénéfice de Saint-Martin de Salmon, pour soixante-dix écus or.

f° 234v°, le 8 août 1459, clause du testament d'Etienne Fredald, de La Canourgue, qui fit héritier universel son fils, Arnald Frédald et qui, après plusieurs legs pieux, constitue des legs à Guillaume Gibert et Jean Chapat, fils de feu Jean, de la Canourgue.

f° 235, le jour de la Sainte-Croix, en septembre 1461, arrentement par Georges Vimenet, de Millau, diocèse de Rodez, à Déodat Miqualet, prêtre, et son frère, Pierre Miqualet, de Banassac, de l'usufruit d'un legs fait par feu Vital Cavalier, au service de l'église de Banassac, pour neuf ans, contre douze livres tournois, et cela avec l'accord de Jean Cavalier, de la Fagette, patron dudit legs.

f° 236v°, le 8 juin 146(0), arrentement par un marchand de Marvejols à Jean Cavalier, de Fagette, et Jacques Cavalier, de Requiran (Banassac), des décimes de Tartaronne, de Correlebre et d'une grande aire des Causses, qui lui ont été affermées par le prieur de Banassac. Fait à Banassac, en la maison de messire Guillaume Cavalier, en présence de Jean Aldebert, dels Donatz, Guillaume Malian le vieux, Pierre Vessodes, Pierre Aldebert, del Donatz, par Jean Jueri, prêtre et notaire royal.

f° 238, le 1^{er} mai 1461, quittance à Jean Cavalier, de Fagette (Banassac), par son neveu, Raymond Trot, de Campagnac, de ce qu'il devait encore de la dot constituée par son père, feu Guillaume Cavalier, de Fagette, à sa sœur, Ysabelle, mariée avec Mathieu Trot, de Campagnac, diocèse de Rodez,

f° 239v°, le 17 décembre 1460, lods par noble Jean de Nogaret à Arnald Rossinhol, de Montagudet (Saint-Germain-du-Teil), pour l'achat fait à Etienne Mathieu, d'un terroir sis à Canillac.

f° 240, le 7 janvier 1460 (ns), quittance par Pierre de Bruel, fils de feu Guillaume, de Larbussel (Salelles), à Etienne de Bruelh, son frère, de tous ses droits familiaux, contre onze livres et quatre gros tournois, alors que leur père est mort ab intestat en laissant trois enfants.

f° 241v°, le 6 novembre 1466, contrat de mariage entre Gonet Chabbald, fils de Déodat, du château de Canillac, et Genciane, fille de Durand Fredald, de Rougesparets (La Canourgue). Le père de la mariée lui constitue en dot soixante-dix florins or, quinze florins or pour les vêtements nuptiaux, deux couvertures et deux linceuls. Fait à Canillac, en la maison dudit Gonet Chabbald, en présence de Jean Giscard, prêtre de la Canourgue, Guillaume Cabanes, Jean Cabanes, Pierre Albaret, Raymond Lauret, de Rougesparets, Jean Castanhier et Vincent Vieillevigne.

f° 243, le 13 septembre 1465, donation par Jean de Bruelh, de Soulages (Saint-Georges-de-Levejac), à son fils, Jean de Bruelh, clerc, étudiant en l'université de Montpellier, pour l'aider à suivre ses études, de tous les droits qu'il a dans les biens de feu Durand du Bruelh, défunt prêtre, son cousin.

f° 244v°, le 6 novembre 1466, donation pour cause de noces par Déodat Chabbald, du château de Canillac, à son fils, Gonet, à l'occasion de son mariage avec Genciane Fredald, de la moitié de ses biens, avec diverses réserves.

f° 246, le 22 juin 1466, testament d'Astruge, femme de Bernard Sabatier, du Viala (Banassac), qui lègue à sa fille à marier (dont le prénom est laissé en blanc), trente florins or, plus six florins pour les vêtements, une couverture et

deux linceuls, à Jeanne et Béatrice, ses autres filles, la même chose, à Jean Mathieu, son frère, cinq sous. Elle veut que son mari soit usufruitier à vie de ses biens, mais qu'il nourrisse leurs enfants et ne puisse ni vendre ni aliéner ses biens, et qu'il ne puisse transmettre ses biens à un enfant qu'il aurait par la suite et qui ne soit pas issu de son corps à elle. Elle reconnaît que son mari a apporté trois florins or dans ses biens. Elle lègue à Maron, sa fille, tout ce qui fut légué à la testatrice par son oncle, et une robe. Elle lègue en plus à chacune de ses filles un capuchon. Elle nomme héritier universel son fils, Durand Sabatier.

f° 248v°, le 29 avril 146(6), (date mal numérisée), quittance à Jean Fornier, originaire de Chirac, à présent de la Canourgue, de l'augment de dot qu'il constitua à Anthonie Boda, fille de feu Jean Bot, de Chirac, qui se maria avec Jean *Cadenada* le jeune, fils de Jean, de la Canourgue, et à qui il donna vingt cinq livres tournois, une robe en tissu de France valant neuf livres, deux couvertures et deux linceuls, selon contrat reçu par moi, notaire, et il reçoit quittance des mariés. Fait à la Canourgue, en la maison dudit Cadenada, en présence de Durand Michel, forgeron.

f° 250, le 10 décembre 1466, quittance par Hugues *Cothela*, fils de Bernard *Cothela*, autrefois de la Canourgue, à présent de la *Vialadieu*, paroisse de *Sancti Pauli de Barbatuenha*, diocèse de Cahors, comme procureur de son père, selon procuration reçue par Jean Pin, notaire public, le 8 octobre 1456, à Hugon Alègre, de Verteillac (Canillac), de sept florins or du reste de la dot autrefois constituée audit Bernard *Cothela*, avec Alénote, sœur dudit Hugon.

f° 251, le 19 janvier 1467 (ns), contrat de mariage entre Gérald Julien, fils de Raymond, de Tensonnieu (La Canourgue), et Brenguière, fille d'Etienne Balmel, de la paroisse de Saint-Dalmazi, diocèse de Rodez. Etienne constitue en dot quatre-vingt livres tournois, le marc d'argent valant huit livres et quinze sous, plus quinze livres pour les vêtements, ainsi que deux couvertures, deux linceuls et deux quintaux de laine, à savoir un de laine noire, l'autre de laine blanche. Il est prévu dans ce contrat que Raymond Julien sera tenu de donner tous ses biens à son fils, tout en retenant qu'il pourra tester à des fins pieuses, doter ses autres enfants, nés ou à naître. Fait à la Canourgue, en la charrière de *Cohalongua*, en la maison de Pierre Bombernard, bastier, en présence d'Etienne Boscarin, prêtre. Suivi de la donation faite le 19 janvier, par ledit Raymond Julien, à sondit fils.

f° 254, le 19 janvier 1467 (ns), testament de Jean Castanhier, de Canillac, qui lègue à ses enfants, Raymond et Barthélémy Castanhier, chacun cinq moutons or à payer en cinq ans, à Catherine, femme de Jean del Bruelh, de Fontjulien, Béatrice, femme de Bartholomé Alègre, Jeanne, veuve de Pierre, Astruge, femme de Louis *Floro*, outre leurs dots, chacune cinq sous, à Guillaume Castanhier, son fils, s'il veut devenir prêtre, vingt moutons or, et sinon cinq moutons or seulement. Il lègue à chacun de ses neveux germains, six deniers. Il veut que sa femme Guisette soit dame et gouvernante de ses biens sans rendre de compte, tant qu'elle vivra. Il nomme héritier universel Déodat Castanhier, son fils. Fait à Canillac, en présence d'Hugon Alègre, Déodat Chabbert, Vital Sampson, Vital Vieilleigne, Guillaume Sampson, de Roquequise, Jean del Puech, Barthéolomé Alègre et Louis *Floro*, par Guillaume Jueri, notaire royal.

f° 256v°, le 2 mars 146(.), (date mal numérisée), testament de Jean Brunel, de Verteillac (Canillac), qui lègue à ses filles, Marguerite, vingt et une livres tournois, plus cinq livres pour les vêtements, deux couvertures et deux linceuls, à Delphine, Astruge et Aygline, chacune vingt livres, plus cinq livres pour les vêtements, deux couvertures et deux linceuls, et outre cela à chacune cinq sous. Il lègue à Guigon, son frère, l'entretien dans sa maison tant qu'il vivra sans que son héritier ne puisse lui faire quitter la maison. Il lègue à chacun de ses neveux et nièces, six deniers tournois. Il veut que sa femme, Jeanne, soit dame et gouvernante de ses biens et qu'elle ait son entretien dans sa maison tant qu'elle vivra. Il nomme héritier universel son fils, Jean Brunel.

f° 258, le 31 mai 1465, quittance des biens familiaux à Guillaume de Tensonnieu, fils de Guillaume, de Tensonnieu (Recoux), par sa soeur, Aladaxie, majeure de seize ans, mineure de vingt-cinq, femme d'Hugon de la Fon, de Campagnac, dicoèse de Rodez, dotée de quatre-vingt florins or, en plus du trousseau.

f° 259, le 4 mars 1445 (ns), quittance par messire Guillaume Clanche, procureur de Bompar Erailh, abbé de Saint-Chaffre, à Déodat de Cassanes, du château de Sévérac, diocèse de Rodez, du montant du loyer de la borie qu'il tient dudit abbé.

f° 260, le 1^{er} juin 1454, début d'une donation annulée par Etienne Coret, fils de Pierre, de Montbaldoux (Trélans).

f° 260v°, le 23 juin 146(.), (date incomplètement numérisée), arrentement par Jean d'Yrnac, receveur de toute la baronnie de Sévérac, avec le conseil de Guillaume Costin, licencié ès lois, juge de ladite baronnie, et Guillaume Arts, procureur substitué d'Etienne de Vessodes, bailli de Sévérac, et Guillaume *Dynelli*, bailli de Dolan, à Etienne Sobeyran, de Villaret-Haut (Saint-Dalmazi), de toutes les recettes sur la Bastide, pour sept ans, à raison de vingt-cinq livres tournois la première année, puis cinquante livres tournois les autres.

f° 261v°, le 21 mai 1465, reconnaissance féodale par Aladaxie, veuve de Jean del Perrier, et Astruge, veuve d'Etienne del Perrier, ladite Aladaxie pour la moitié dudit Jean del Perrier, et comme tutrice d'un fils dudit Etienne del Perrier, et ladite Astruge comme tutrice d'Arnad del Perrier, son fils né dudit Etienne del Perrier, à Bérenger et Pierre Rostaing, frères, de la Canourgue, pour un ort sis à la Canourgue, terroir de las Trelhas, tenu en emphytéose perpétuelle, sous le cens annuel de trois coupes et demie de froment. Suivie d'une autre reconnaissance en faveur desdits frères, par Raymond Manent, de la Canourgue, pour un autre ort sis au même terroir, et d'une autre de Bermond Fabri, de Lescure (Banassac), pour un champ indivis avec les héritiers de Pierre Fabri, sis à Lescure, et par Raymond Reysse, de la Canourgue, pour une partie d'oustal sis à la Canourgue.

f° 264v°, le 24 mai 1465, reconnaissances féodales faites aux mêmes frères par Arnald *Glaula*, de la Canourgue, pour un ort sis à la Canourgue, le 26 mai 1465, par Jean Mayandier, meunier de la Canourgue, pour un ort sis à la Canourgue, le 17 octobre 1465, par Arnald Monnier, fils de feu Jean, et Raymond Monnier, fils de feu Astorg, de la Canourgue, cousins, majeur sde dix-huit ans et mineurs de vingt-cinq, pour un moulin sis à la Canourgue.

f° 268, le 1^{er} mai 1467, quittance par Hugone Alègre et son fils, Jean Alègre, de Verteillac (Canillac), à Raymond Falgier, de Canillac, de tous les droits qu'ils ont dans les biens de messire Guillaume Falgier.

f° 269v°, le 13 avril 1467, quittance par Guillaume Falgier, du Bosquet-Vieux (La Canourgue), à son frère, Raymond Falgier, héritier de feu messire Guillaume Falgier, de Canillac, leur oncle, prêtre et prieur de Canillac, de tout ce que leur défunt oncle lui avait donné, sauf que ledit Raymond Falgier sera tenu de payer à Hugon Alègre, son beau-frère, six gros d'argent légués par ledit défunt Guillaume. Fait à la Canourgue en l'ouvroir du notaire, en présence de Jean Fournier, de la Canourgue, Raymond Maynade et Pierre Aldebert, charron, de ladite ville.

f° 270v°, le 18 avril 1467, testament de Jean Retrun le vieux, marchand de la Canourgue, qui après de nombreuses gratifications pieuses lègue à ses enfants, Catherine, Hélène et Ysabelle, pour les marier, chacune cent livres tournois, ainsi que vingt livres pour les vêtements, deux couvertures, deux linceuls, et enfin cinq sous en plus de leur dot, à Soubeyrane, femme d'Antoine (le patronyme est laissé en blanc), outre sa dot, vingt sous, à Jacques Retrun, prêtre, outre son titre clérical qu'il confirme, vingt sous, et à chacun de ses petits-enfants des deux sexes, cinq sous tournois. Il

veut que sa femme, Béatrice, soit dame, régente et gouvernante de ses biens tant qu'elle sera veuve et si elle ne peut vivre avec son héritier, il lui lègue une pension, qu'il décrit, et son habitat. Il nomme héritier universel son fils, Jean Retrun. Fait à la Canourgue, en la maison du testateur, en présence de Pierre Maurisi, Pierre Borguas, Frédal Rascalon, Antoine Monnier, Jean Pradelles, Déodat Coste, Jean Masse, Jean *Cadeneda* le jeune, par Guillaume Jueri.

f° 273v°, le 14 septembre 1467, lods par noble Jean de Nogaret, seigneur de Trélans, à Bermond de Saint-Juéri (le patronyme est rédigé sous deux formes : *Sancto Jorio* et *Jori*), de la Fagette (Banassac), à la suite d'un échange avec Guillaume et Jacques Cavalier, de Requeran (Banassac), ledit Bermond ayant reçu un pré sis au mas de Verteillac, au lieu del Doart.

f° 274, le jour de la Saint-Michel, en septembre 1467, lods par noble Antoine de Roquefeuil, fermier des revenus du prieuré de la Canourgue, à Jacques Chabanes, marchand de Chirac, comme grand-père maternel des enfants de feu Raymond Pons, pour la vente que Jacques Monastier, forgeron de la Canourgue, agissant comme père et administrateur de ses enfants, a faite audit feu maître Raymond Pons, défunt bachelier ès lois de Chirac, de leur maison sise à la Canourgue, confrontée au réfectoire du prieuré de la ville, à la charrière publique qui va au prieuré, à une maison desdits enfants, et cela contre quatre-vingt écus or, selon la vente reçu par maître Albert Fournier, le 5 avril. Fait à la Canourgue, en présence de Guillaume Rovière, prêtre, de Durand Malian, moine, prieur de Saint-Julien-du-Tournel, Jean *Cadeneda*, cordonnier de la Canourgue.

f° 275, le même jour, lods par le même à Déodat Badaros, tisserand de la Canourgue, pour la vente que lui a faite Pierre Abinal, de la Canourgue, de la moitié indivise d'un champ qu'ils ont à la Canourgue.

f° 275v°, le 10 novembre 1467, contrat de mariage entre Durand Michel, forgeron de la Canourgue, fils de Guillaume Michel, forgeron, et Aygline, fille de Pierre d'Yrinhac, du lieu de Bertholène, paroisse d'Yrinhac, diocèse de Rodez. La mariée agit avec licence d'Hugon d'Yrinhac, prêtre et recteur de Recoux, et Jean d'Yrinhac, ses oncles. Puis Durand d'Yrinhac, frère dela mariée, et donataire de leur père par lequel il fera ratifier, lui constitue en dot cent vingt livres tournois, y compris les vêtements, et deux couvertures et deux linceuls. Fait aux Recoux, en l'étage haut de la maison du recteur, en présence de Jean Sicard, Jean Moli, Raymond Ronhet, prêtre, Raymond Boscarin, Jean *Cadeneda*, de la Canourgue. Suivi d'une donation entre vifs par ledit Guillaume Michel audit Durand Michel, de tous ses biens, avec rétentions diverses.

f° 279, le 25 janvier 1468 (ns), vente par Pierre Montelh, de Verteillac (Canillac), à Bérenger Boysson, de Fourgüière (Banassac), de deux pièces de bois sises à Altayrac (Canillac), tenues du seigneur de Trélans, et un champ contenant une émine de terre, sis audit bois, et tenu dudit seigneur de Trélans, contre deux livres et huit gros tournois. Fait à la Canourgue, en l'ouvroir du notaire, en présence de Pierre et Jean del Bruelh, de las Cousetas (Saint-Georges-de-Lévejac). Suivi du lods le 18 mai 1468 par ledit seigneur de Trélans.

f° 281, le 23 juin 1468, lods par le seigneur de Trélans à Brenguier Meyssonier, de la Canourgue, pour un échange fait par ce dernier avec Raymonde Bonjol, veuve d'Hugon Brun, dudit lieu. Fait à la Canourgue en présence de messire Jacques Retrun, et d'Etienne *Cadola*.

f° 281v°, le 19 février 1465 (ns), contrat de mariage inachevé entre Jean *Cadeneda* le jeune, cordonnier, fils d'autre Jean, de la Canourgue, et Antonie Boda, fille de feu Jean Bot, de Chirac. La mariée se constitue, avec licence de sa mère, non nommée, tous ses biens. Puis Jean Fournier, lui constitue un augment de dot.

f° 283v°, le 15 février 1468 (ns), vente par Jean Fournier, de la Canourgue, à Bermond Jori, de Fagette (Banassac), d'une vigne sise au rive de la Bozène, contre quinze livres tournois.

f° 284v°, le 22 mars 1468 (ns), ratification de la vente faite à maître Jean Colomb, bachelier ès lois de Ginestière (Sainte-Marie d'Estables, diocèse de Mende), par Bermond et Jean Jori, cousins, de la Fagette (Banassac), d'une vigne sise aux rives de la Bozène, par acte passé devant Jean Colomb, notaire public de Mende. Fait en l'ouvroir du notaire, à la Canourgue, en présence de Claude Gaubert, sergent, et Bérenger Jaudou.

f° 285v°, le 16 mars 1468 (ns), vente par Pierre Borrassols, de Tartarone (Banassac), à Guillaume Sampson, de Roqueguise (Banassac), d'un chasal sis à Tartarone, contre huit moutons or. Fait à la Canourgue, au réfectoire du prieuré, en présence de Jacques Michalet, Raymond Guavaldan, Vital Sampson, Guillaume Sampson, Jacques Monastier, Aldebert Glaula et Bérenger Pelose. Puis, lods le même jour par Jean Ventajon, prêtre et procureur d'Antone de Roquefeuil, fermier du prieuré de la Canourgue.

f° 287v°, le 25 novembre 1467, quittance par Jeanne, fille de Jean Colin, de Banassac, majeure de seize ans, mineure de vingt-cinq, fiancée d'Etienne Ausillac, fils de Jean Ausillac, de la paroisse de Chanac, diocèse de Mende, à son frère, Jean Colin, représentant leur père, de tous les biens familiaux, contre cinquante livres tournois en plus du trousseau nuptial.

f° 289, le 2 février 1452 (ns), quittance des biens familiaux par Raymonde, fille de Jean du Bruelh, de Soulages (Saint-Georges-de-Levejac), majeure de quatorze ans, mineure de vingt-cinq, mariée avec Bérenger Pelose, fils de Jean, de Saint-Saturnin, à son père.

f° 290, le 20 avril 1452, échange de biens entre Jean Castanhier, du château de Canillac, et Pierre Montelh, de Verteillac (Canillac). Le premier donne une pièce de terre sise au mandement de Canillac et le second donne un pré. Fait à la Canourgue, en présence d'Etienne Aldebert, sergent, et Guillaume Pagès, de Bosquet.

f° 291, le 15 avril 1468, lods par noble Antoine de Roquefeuil, fermier des revenus du prieuré de la Canourgue placé sous main royale, à Genciane Julien, veuve d'Etienne Frédald, de la Canourgue, pour l'achat qu'elle fit d'un terroir herme sis à la Canourgue.

f° 290v°, le 2 mai 1468, quittance dotale par Guillaume Fenayron, tisserand de la Canourgue, et sa femme Soubayrane, à Raymond Bernier, tourneur de ladite ville, de toute la dot et du trousseau qui lui furent constitués par feu Jean Bernier, père de Raymond et Soubayrane. Fait à la Canourgue, en l'ouvroir du notaire, en présence de Pons Jaudon, tailleur, Jean Meyssonier, et Jean Fullon, de la Canourgue.

f° 291v°, le 2 juillet 1468, lods par Jean de Nogaret, seigneur de Trélans, à Jean Cablat, de la Canourgue, originaire du Maynard, pour l'achat qu'il fit à Arnald Rossinhol, de Saint-Germain-du-Teil, d'un champ nommé la Sanhe, sis à la Canourgue, pour douze moutons or, par acte d'Hugon Aygoyn, notaire public.

f° 292v°, aux vêpres de la Saint-Michel de 1468, vente par Guillaume Rostainh, dit Chaxat, marchand de la Canourgue, à Raymond Vieural, prêtre et curé de Banassac, d'une petite pièce de terre sise à la Canourgue, au lieu dit

à la Cayria, confronté au champ dudit Vieural, aux terres de l'héritier d'Arnald Manhan, de la Canourgue, au chemin allant de la Canourgue vers Banassac, contre quatre moutons or. Suivie du lods au nom du seigneur de Canillac.

f° 294, le même jour, vente par Raymond Aldebert, sergent de Banassac, à Raymond Serres, marchand de la Canourgue, d'un bois sis à Banassac, contre cinq livres tournois ; lequel bois est tenu de noble Louis de Salelles. Avec ratification de la vente par Arnald Lacas, comme mari de Gente, sœur duit Raymond Aldebert (acte incomplet).

f° 97v°, le 1^{er} novembre 146(.), (date mal numérisée), quittance par Hélène Tibaut, fille de feu Pierre Tibaut, de la Canourgue, femme d'Antoine Montanhier, bastier de Clermont, à Raymonde Tibaut, femme de Vital Sampson, de Toutes-Aures (Banassac), et Guisette, de la Canourgue, ses sœurs, de tous ses droits familiaux contre sept moutons or et neuf gros.

f° 299, le 1^{er} novembre 1468, quittance dotale par ledit Antoine Montanhier, de Clermont, diocèse de Clermont, à sadite femme.

f° 299v°, le 9 novembre 1468, échange de biens entre messire Jean Bernier, et son frère, Raymond Bernier, de la Canourgue, d'une part, et Guillaume Fenayron, de ladite ville. Fenayron donne un pré sis à Saint-Laurent-de-Rive-d'Olt, aux rives de Canillac, et reçoit en échange un ort sis à la Canourgue. Fait à la Canourgue, en présence de Jean Malian le jeune, Raymond Aldebert, sergent, et Astorg Colomb, clerc.

f° 301, le 6 décembre 1468, échanges de biens entre Raymond Bernier, fils de Jean, de La Canourgue, et Pierre Grosset, cordonnier, dit Guaracho, de La Canourgue.

f° 302v°, le 9 avril 1466, clause du testament de Raymonde Chabbert, femme de Jean Sampson, de Verteillac, qui fit héritière universelle Astruge, sa fille, et dont un legs revient à Guisette, femme d'Arnald Teyssonnier, de la Peyrière, au diocèse de Montauban.

f° 303, le 2 juin 1468, lods par noble Pierre de Saint-Giron, à Guillaume Gibertier, de Conques (Saint-Frézal).